

SAHARA INFO

Bulletin
de l'Association
des
Amis
de la République
Arabe
Sahraouie
Démocratique

SEPTEMBRE 1992

Numéro 86 - 15F



Observateurs de l'ONU : Le plan de paix en panne ?

Dans ce numéro :

NOUVELLES DU SAHARA p. 2 & 24

RENCONTRE
Une délégation française au SAHARA p. 4 à 6

DOSSIER : Colloque au MANS
L'application du PLAN de PAIX p.7 à 15

Lire aussi :

DROITS de l'HOMME p. 17 & 18

APPEL aux ELUS p. 19

PAROLES p. 22

Dans notre prochain numéro : **DOSSIER FORMATION**

NOUVELLES DU SAHARA

23/12/1991 : Le rapport du Secrétaire Général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, soumis avant la fin de son mandat à l'approbation du Conseil de Sécurité, introduit une importante modification du plan de paix accepté par les deux parties, en ce qui concerne l'établissement des listes électorales.

Il met en question le recensement de 1974 et admet que des personnes absentes du territoire en 1974 doivent pouvoir participer au vote.

Pour mémoire, selon l'article 20 du plan de paix : "tous les Sahraouis dénombrés lors du recensement de 1974 et âgés de 18 ans ou plus, auront le droit de vote et les demandes des personnes qui affirment être en droit de participer au référendum, du fait qu'elles sont sahraouies et n'ont pas été dénombrées lors du recensement seront examinées par la commission d'identification".

Par contre, selon le rapport du Secrétaire Général, auraient le droit de vote, outre les personnes recensées en 1974 et celles vivant dans le territoire à ce moment-là et omises, les personnes absentes du territoire en 1974 :

- dont les pères sont nés dans le territoire
- qui ont résidé 6 ans consécutivement avant le 1/12/74 et 12 ans de manière intermittente avant le 1/12/74.

Ces critères proposés auraient pour conséquence, selon diverses sources, une augmentation du corps électoral de 30 000 personnes établies en majorité au Maroc. D'autre part, les preuves de la filiation et du séjour seraient très aléatoires car délivrées par les autorités marocaines.

23/12/1991 : L'OUA appelle les membres du Conseil de Sécurité à s'assurer que l'intégrité du plan de paix est sauvegardée et ses termes non altérés.

31/12/1991 : Entre une proposition française d'acceptation du rapport du Secrétaire Général et une position minoritaire le refusant du fait des nouveaux critères d'identification, une résolution de compromis est adoptée à l'unanimité.

4/01/1992 : Dans ses vœux de Nouvel an, le Président Mitterrand exprime ses plus vifs remerciements au Roi Hassan II pour la libération des frères Bourequat, citoyens français détenus sans jugement depuis 17 ans. De son côté, M. Giscard d'Estaing remercie le souverain chérifien de sa généreuse hospitalité après un court séjour au Maroc.

8/01/1992 : Les officiers britanniques de la MINURSO se plaignent de l'attitude du Maroc qui interdit les communications codées et l'accès à ses bases militaires (Daily Telegraph Reportage).

15/01/1992 : La ratification du protocole d'aide économique (438 millions d'euros) au Maroc n'a pas obtenu la majorité absolue requise au Parlement Européen, qui sanctionne par ce vote le non-respect des droits de l'homme et les entraves mises par le Maroc à l'application du plan de paix.

15/01/1992 : Dans la nuit du 3 au 4 Janvier, des drapeaux de la RASD et des graffitis en faveur de l'indépendance ont couvert murs et voitures officielles marocaines des principales localités du Sahara Occidental. A la suite de ces actions plus de 200 personnes, des jeunes surtout ont été arrêtés.

18/01/1992 : Les Etats-Unis ont livré 12 avions F16 au Maroc "en raison de la situation instable en Algérie" (source anonyme : Le Monde).

18/01/1992 : A la suite d'une réunion dans une ville proche de Paris, les Ulis, à l'initiative de son sénateur-maire M. Loridant et des maires des 5 villes jumelées avec des localités sahraouies, un appel est lancé dans Le Monde, signé par 20 élus, sénateurs, députés,

maires et conseillers régionaux, pour l'application du plan de paix et s'adressant aux élus français. 150 de ces derniers ont réagi à cet appel.

19/01/1992 : Selon El Pais, Ali Machnane, qui s'était mis au service du Maroc en Janvier 1990, a décidé de réintégrer le Polisario. Il déclare au quotidien de Madrid : "la présence de l'ONU au Sahara Occidental n'a pas mis fin aux violations par la police marocaine des droits élémentaires de la population civile sahraouie, dans les territoires occupés".

19/01/1992 : Des sources de la RASD dénoncent l'escalade de la violence dans les zones occupées, sous le nez de l'ONU. Violations du cessez-le-feu, arrestations et sévices sur la population civile.

20/01/1992 : L'intergroupe parlementaire du Parlement Européen "Paix pour le Peuple Sahraoui" a adressé un message à M. Boutros Ghali, Secrétaire Général des Nations-Unies, et lui demande de "s'en tenir rigoureusement à la plateforme dégagée entre les deux parties". D'autre part, l'intergroupe remarque que "le Maroc n'exerce aucune souveraineté en attendant les résultats du référendum". L'intergroupe conclut : "un référendum qui se déroulerait dans le climat actuel serait dépourvu de toute crédibilité".

25/01/1992 : Signature d'un accord de coopération entre Maroc et Italie (225 millions de dollars).

26/01/1992 : Date où devait avoir lieu le référendum au Sahara Occidental. Des initiatives, référendum symbolique, messages à l'ONU... ont été prises dans différentes capitales européennes.

29/01/1992 : Interventions de la FIDH, de France-Libertés, Terre des Hommes et de la Fédération des parents de disparus en Amérique Latine, auprès de la Commission des Droits de l'Homme à Genève, qui traitait du droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui.

3/02/1992 : Visite du Chef d'Etat Major français au Maroc pour développer la coopération militaire entre la France et le Maroc.

5/02/1992 : Entretiens à New-York entre Béchir Sayed et Boutros-Ghali.

5/02/1992 : La Commission des Affaires Etrangères du Sénat Américain publie le rapport d'une délégation d'enquête qui a séjourné du 4 au 8 Janvier 1992 en zone occupée et en territoire sous contrôle sahraoui. Les sénateurs américains ont constaté :

- le retard pris par la MINURSO dans la mise en place de la logistique du fait de la très mauvaise volonté marocaine et de l'ambivalence de l'ONU
- le refus des Nations-Unies de donner une suite politique aux rapports de la MINURSO concernant les violations du cessez-le-feu
- le refus du Maroc de communiquer ses positions et l'importance de ses troupes, son attitude menaçante à l'égard des observateurs militaires.

Le rapport recommande :

- que les USA exigent des Nations-Unies un soutien efficace de la MINURSO tant sur le plan logistique que politique
- que les USA fassent pression sur le gouvernement marocain pour une réelle coopération avec la MINURSO
- que les USA continuent de soutenir un référendum libre et régulier sur la souveraineté du Sahara Occidental, rappelant aux parties leur engagement à tenir un référendum le plus vite possible et ne soutiennent que les critères d'identification du corps électoral acceptés par les deux parties.

14/02/1992 : Une délégation sahraouie

dirigée par le Président de la RASD, M. Mohamed Abdelaziz a rencontré M. Boutros Ghali au siège de l'ONU à New-York. Celui-ci a annoncé la nomination prochaine d'un nouveau représentant spécial.

20/02/1992 : Le groupe socialiste du Parlement Européen proteste contre l'intention du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de conclure un traité de libre échange avec le Maroc ; proposition qui désavoue les parlementaires et contourne leur volonté politique.

26-27/2/1992 : Visite au Maroc de M. Roland Dumas, Ministre français des Affaires Etrangères.

28/02/1992 : Publication du rapport du secrétaire général sur la MINURSO dans lequel il propose un délai de 3 mois pour sauver le plan et trouver un accord sur les points litigieux.

28/02/1992 et 1/03/1992 : Manifestations en faveur des disparus sahraouis.

29/02/1992 : A la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, Pax Christi, le CETIM et le MRAP ont demandé la nomination d'une commission d'enquête au Sahara Occidental.

2/03/1992 : Hassan II a déclaré qu'il organiserait des élections législatives avant le 9 Octobre prochain, y compris au Sahara Occidental, si l'ONU n'organisait pas un référendum avant mai ou juin prochain (interview New-York Times).

24/03/1992 : Nomination du nouveau représentant spécial, M. Yakoub Khan.

28/03/1992 : Le Président de la RASD en visite en Allemagne.

9/04/1992 : Visite du Président Abdelaziz en Espagne. Il a été reçu par le Premier Ministre espagnol Felipe Gonzalez.

11/04/1992 : Les autorités marocaines ont repris les transferts de population vers le Sahara Occidental (source RASD).

17-27/04/1992 : M. Yakoub Khan en mission dans la région pour rencontrer les différentes parties.

17/04/1992 : Le Président du HCE algérien, M. M. Boudiaf se prononce "pour une solution politique entre les parties concernées avant le référendum, ce qui ferait l'économie d'une possible confrontation plus élargie", ajoutant que le HCE doit préserver la parole de son pays et son rôle dans la région.

29/04/1992 : M. Béchir Sayed, suite à la mission de M. Yakoub Khan, demande à l'ONU : "de déployer ses forces sur la frontière Nord du Sahara Occidental afin que cessent les violations du cessez-le-feu et le transfert des populations, de déployer la police civile onusienne dans les villes occupées pour créer un climat de confiance propice au rapatriement des réfugiés".

7/05/1992 : Voyage officiel du ministre espagnol de La Défense au Maroc.

14/05/1992 : Accord de pêche CEE-Maroc renouvelé pour 4 ans.

15-25/05/1992 : Visite du Président Abdelaziz en France. Le gouvernement français considère cette visite comme de caractère privé. Au cours de ce voyage, le Président de la RASD a rencontré de nombreuses personnalités politiques : M. Emmanuelli, président de l'Assemblée Nationale, M. Stasi, président du CDS. Un colloque au Mans a réuni élus, associations et villes jumelées.

L'ONU a élaboré un plan de paix accepté par les deux parties sahraouies et marocaines en 1988, qui prescrivait un référendum, permettant au peuple sahraoui de se prononcer sur son autodétermination.

Ce plan de paix devait être mis en place par les Nations-Unies et contrôlé par elles-mêmes.

Or, à ce jour, il a été renvoyé sine die, et, chacun qui se soucie d'anticolonialisme, s'inquiète de cet enlisement.

Certes, le Maroc ne cesse d'y faire obstacle.

Comme l'ont constaté les responsables de l'ONU, les violations du cessez-le-feu, émanent, pour l'essentiel, de la partie marocaine.

Beaucoup plus grave encore, le transfert massif de population marocaine sur le territoire sahraoui, pour tenter d'élargir le nombre de votants au référendum d'autodétermination.

Or, les responsables de l'ONU n'ont élevé aucune protestation à l'encontre des manoeuvres marocaines et ont paru, même, accepter la demande d'élargissement du nombre de votants, alors que l'accord de 1988 qui fait la loi des parties, prévoit que le vote s'effectuera sur la base du recensement de 1974.

De la même façon, on ne peut que s'étonner de la nomination, en tant que représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU au Sahara Occidental, de l'ancien Ministre des Affaires Etrangères du Pakistan, l'un des deux seuls candidats, sur une liste de 10 noms, que le Front Polisario avait récusé.

La position actuelle de la France n'est pas plus satisfaisante, si on se réfère aux déclarations de notre représentant à l'ONU, qui a cautionné la manoeuvre marocaine en vue de l'élargissement du nombre de votants.

De fait, notre gouvernement se contente de paroles apaisantes, tout en sacrifiant à la "real" politique à l'égard du Maroc.

Nous ne saurions l'accepter.

La crédibilité de l'ONU est en cause, comme d'ailleurs celle de notre pays, garant de la stabilité globale du Maghreb.

Le temps est donc venu d'un retour au droit et à la reprise du processus de paix, sans concessions au Maroc.

L'Association des Amis de la RASD a engagé des actions multiples pour y parvenir :

- Elle organise des délégations au Sahara Occidental, afin de permettre de constater la réalité de l'existence sereine de l'Etat Sahraoui.

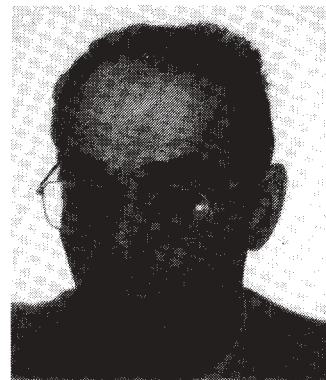
- Elle a obtenu le lancement, en Janvier 1992, d'un appel de 150 Maires de France au soutien de la cause sahraouie.

- Elle a récemment organisé un colloque au Mans à l'occasion de la visite du Président de la RASD, Monsieur Mohamed Abdelaziz, que les autorités françaises n'ont même pas jugé utile de recevoir.

- Elle multiplie les actions de formation de médecins, infirmiers et institutrices sahraouies qui séjournent en France pour plusieurs mois.

- Elle reçoit, également des enfants sahraouis.

Elle ne cessera de s'adresser à tous les élus de notre pays, aux instances de décision et à l'opinion publique, pour qu'ils exigent le retour au processus d'autodétermination, et qu'ils rappellent solennellement à l'ONU son devoir de faire respecter le plan de paix convenu en 1988.



F. JACOB
Président de l'Association des Amis
de la RASD.

UNE DELEGATION FRANCAISE AU SAHARA 22 - 28 MARS 1992

Alors que le référendum d'autodétermination sur l'ex-colonie espagnole du Sahara Occidental, prévu par l'ONU pour Janvier 1992 était reporté sine die, une délégation française s'est rendue sur place (campements sahraouis de Tindouf en Algérie et dans les zones libérées par les Sahraouis). A l'origine de cette initiative, MARTINE de FROBERVILLE, qui était accompagnée notamment par GEORGES MONTARON, directeur de Témoignage Chrétien et YVES FAURE, directeur du cabinet du maire des Ulis. Elle avait reçu, avant son départ, des messages de soutien de nombreuses personnalités françaises telles que Max Gallo, Jean Ferrat, Bruno Etienne, Paul Lorient, Jean-Louis Delecourt, les avocats Maurice Buttin, Antoine Comte, Dominique Tricaud, le général Pierre-Marie Gallois, l'amiral Antoine Sanguinetti, les écrivains et journalistes Claudine Rulleau et Paul Balta, le groupe des Verts au Parlement Européen, le père Pierre Toulat...

Pourquoi un tel déplacement ?

Martine de FROBERVILLE

Notre voyage dans les campements de réfugiés sahraouis avait pour but au moment où le référendum sur le Sahara Occidental prévu par l'ONU pour Janvier 1992 était reporté sine die, de manifester l'attachement de plusieurs personnalités françaises au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, à l'application du plan de paix accepté par le Maroc et le Front Polisario en 1988 et à la mise en oeuvre sans délai de la résolution 690, adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité le 29 avril 1991.

C'était aussi l'occasion pour nous de rappeler, un an après la guerre du Golfe que le droit est indivisible et applicable partout et

que la communauté internationale et notamment la France ne peut laisser lettre morte les résolutions des Nations-Unies.

Au cours de son séjour dans les campements sahraouis, la délégation a-t-elle pu rencontrer les interlocuteurs souhaités et quel était son sentiment au retour ?

M. de F. : Nous avons dès notre arrivée rencontré à Alger le président de la RASD et secrétaire général du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz. Arrivés à Tindouf nous avons longuement visité les campements, nous arrêtant dans les willayas d'El Ayoun et d'Aousert et dans l'école secondaire et primaire dite du "9 Juin" ; puis nous nous sommes rendus dans les zones libérées.

A plusieurs reprises nous nous sommes entretenus avec des responsables de la MINURSO (Mission des Nations-Unies pour le Référendum au Sahara Occidental), avec le général Armand Roy au bureau de la MINURSO à Tindouf, avec le Major Kenyan William Kamunge au poste d'observation de la MINURSO installé dans la 2ème région militaire de l'APLS (Bir Lahou). Nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreux respon-

sables sahraouis à très haut niveau, Ali Beiba Mahfouz Premier Ministre, Mohamed Sidati, Ministre de l'Information, Mohamed Lamin Bouhali, Ministre de la défense ...

De toutes ces visites, de ces très riches rencontres qu'avons-nous retenu ? C'est d'abord les manifestations d'une organisation indéniable qui préside, en dépit de moyens bien souvent sommaires, à la vie quotidienne des Sahraouis. Cette organisation repose sur une responsabilisation des éléments de la communauté à tous les niveaux et pour l'ensemble des secteurs : alimentation, éducation, santé, ressources en eau, etc...

**"Le droit du
peuple sahraoui
à l'autodétermination"**

Il ressort de ces villages soumis à d'après

conditions climatiques une impression de grande dignité. C'est aussi une omniprésente solidarité. Une grande "convivence" existe entre les autorités et les administrés qui se trouvent associés aux prises de décisions par le biais des comités locaux.

Les relations des Sahraouis avec la composante militaire de la MINURSO ont été qualifiées d'excellentes par le général Roy qui "a apprécié la collaboration reçue partout du Polisario, ce qui a permis de bâtir un climat de confiance".



La délégation française à Aousert : L. Kochner, G. Montaron, M. de Froberville, Y. Faure.

De quel message politique étaient porteurs ces nombreux entretiens ?

M. de F. : S'agissant de l'ONU, le message est clair. L'ONU a élaboré un plan de paix accepté par les deux parties en 1988 et avalisé par la résolution 690 adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité, prévoyant un référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui. Le processus incombe à la seule autorité et au seul contrôle des Nations-Unies.

La base du référendum prévu par le plan de paix est le recensement de 1974, effectué par les Espagnols et qui pour les Sahraouis constitue la seule base scientifique, donc indiscutable, de la qualité des votants, même si elle exclut une part des Sahraouis. A cet égard, ils dénoncent les manoeuvres marocaines visant à élargir le nombre des votants et se disent très choqués par le dernier rapport du secrétaire général, Perez de Cuellar, présenté en décembre 1991 au Conseil de Sécurité sans que ce rapport n'ait été avalisé, comme c'est l'usage, par les deux parties.

Tout en se félicitant que ce rapport n'ait pas été "approuvé" mais accueilli avec intérêt, les Sahraouis s'étonnent que l'ONU n'ait pas réagi plus fermement et ait accepté de suivre les recommandations de M. Perez de Cuellar de reporter sine die le référendum.

La nomination de M. Boutros Ghali à la tête de l'ONU représente-t-elle un espoir pour les Sahraouis ?

M. de F. : Si Boutros Ghali, dans son rapport du 28 Février 1992, faisait bien état de 75 violations militaires marocaines du cessez-le-feu sur les 77 comptabilisées, auxquelles il faut ajouter 97 nouvelles violations marocaines sur 102 signalées dans son rapport de mai 1992, il ne fait aucune allusion au transfert massif de populations du Maroc sur le territoire. Un transfert qualifié pourtant de "deuxième marche verte" par les observateurs et notamment par le Suisse Johannes Manz, le représentant spécial pour



Réunion de travail : Front Polisario et MINURSO.

le Sahara Occidental, nommé par Javier Perez de Cuellar et qui démissionne de ce poste fin décembre 1991. Dans une lettre du 13 décembre 1991 à M. Perez de Cuellar, il écrivait : *"Concernant les violations non-militaires, le mouvement de personnes non identifiées en direction du territoire, appelé 'deuxième marche verte', constitue, à mon avis, une entorse à l'esprit, si ce n'est à la lettre, du plan de paix. C'est donc avec une grande tristesse que j'ai pris connaissance du contenu de votre lettre, à ce sujet, au roi du Maroc et datée du 18 novembre qui a été envoyée sans me consulter préalablement, ni m'avertir."*

De la même façon, comment interpréter la nomination, en remplacement de M. Manz, par M. Boutros Ghali, de l'ancien ministre des Affaires Etrangères du Pakistan, Yacoub Khan, l'un des deux seuls candidats que le Polisario avait refusés alors que le Maroc, lui, avait eu loisir de rejeter huit noms sur une liste qui en comportait dix ?

**"deuxième
marche verte"**

Et la position française ?

M. de F. : La position actuelle de la France est considérée comme "affligeante" par le Premier Ministre Mahfouz. L'activisme déployé en décembre dernier par le représen-

tant français à l'ONU, pour retarder la mise en oeuvre du plan de paix "ne lui fait pas honneur", estime-t-il.

Pour les responsables Sahraouis, il est sidérant que la France, qui a traditionnellement soutenu le droit des peuples à l'autodétermination ainsi que les initiatives de paix des Nations-Unies en faveur de l'ex-colonie espagnole, puisse renier ses principes et obéir à des données conjoncturelles. Selon eux, la stabilité globale du Maghreb dépend aussi d'une solution légale et équitable apportée à la question du Sahara Occidental. Aucun des pays du Maghreb, qui connaissent suffisamment de difficultés internes, n'a intérêt à avoir des troubles à ses frontières. De la même façon, dans le contexte "intégriste" de l'Afrique du Nord, le peuple sahraoui constitue un élément modérateur. L'Islam sahraoui, de tradition bédouine, est un islam libéral sans mosquées et sans imams. Par contre, l'échec du plan de paix pourrait ouvrir au Sahara Occidental la voie au même repli islamique que connaissent les pays voisins.

Quant aux bonnes relations que la France entretient de façon privilégiée avec le Royaume du Maroc, elles sont appelées à fluctuer en raison de la situation intérieure qui est inévitablement amenée à évoluer dans les années qui viennent. La paix enfin établie au Sahara Occidental ne pourrait que servir utilement les relations France-Maghreb.

"Plan de paix initial ou reprise de la lutte. Nous n'aurons pas d'autre alternative", a indiqué M. Mohamed Lamin Bouhali, le ministre sahraoui de la Défense. La délégation a pu constater la même détermination chez les bédouins à la frontière mauritanienne.

Refuser aux habitants de l'ex-colonie espagnole le cadre légal contenu dans le plan de paix de 1988 et dans la résolution 690, c'est prendre le risque que se rallume une guerre d'indépendance. L'ONU dont la mission est de préserver la paix mettrait elle-même le feu aux poudres au Sahara Occidental si elle reniait ses propres décisions.

Un an après la guerre du Golfe, la responsabilité de la communauté internationale, et notamment de la France, se trouve plus que jamais engagée.

Pour les Sahraouis, l'affaire est claire : tant l'ONU que la France devraient s'attaquer aux difficultés réelles qui bloquent le plan de paix, c'est-à-dire en premier lieu aux manoeuvres marocaines visant à modifier les listes électorales.

Le quotidien Libération a réalisé en juillet dernier une longue interview d'Hassan II qui présente à sa façon la Marche Verte et les revendications marocaines sur le Sahara. Qu'en pensez-vous ?

M. de F. : Pour mettre un terme une fois pour toutes aux contre-vérités marocaines concernant ces questions, il suffit de se reporter aux publications des Nations-Unies, et de citer sa revue trimestrielle Objectif Justice du 4ème trimestre 1975... Dans ce numéro, M. Salim Ahmed Salim, représentant permanent de la Tanzanie auprès de l'ONU et président du comité spécial des vingt-quatre pour la décolonisation déclarait :

"La question du Sahara espagnol est l'un de ces problèmes coloniaux non encore résolus où malheureusement on observe (des) tentatives contre les principes de décolonisation... Depuis dix ans, l'Organisation des Nations-Unies étudie activement le problème de la décolonisation du Sahara espagnol. La

question a été discutée à différentes reprises et dans des enceintes différentes telles que le comité spécial des vingt-quatre, la quatrième commission et l'Assemblée générale. Et quelles que soient la nature "spéciale" du problème et la complexité de cette décolonisation, quels que soient les réserves, les doutes, ou les revendications de quelques unes des parties concernées et intéressées, un fait incontestable, qui ne prête ni à

ambiguïté ni à controverse, ressort constamment de l'ensemble des décisions prises par l'ONU sur la question. Il s'agit du droit du peuple du Sahara espagnol à l'autodétermination, conformément à la Déclaration de 1960.

"Les contre-vérités marocaines"

L'Assemblée a catégoriquement réitéré ces dispositions dans ses résolutions de 1967, 1968, 1969 et 1970... Enfin et surtout, ces résolutions ont été adoptées avec le plein appui des gouvernements de l'Algérie, du Maroc et de la Mauritanie, dont les délégations (comme l'indiquent les comptes rendus) ont voté "oui"...

Alors que dans ses résolutions précédentes l'Assemblée générale s'était contentée de souligner le principe d'autodétermination sans mentionner clairement l'option de l'indépendance, elle a, en 1972, réaffirmé ce droit et expressément appuyé le droit du territoire à l'indépendance (résolution 2983-XXVII du 14 décembre 1972)

De l'Analyse de l'Avis Consultatif de la cour internationale de justice, publié dans la même revue, il ressort à propos de la ques-

tion II : "quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc..." que "la Cour conclut que ni les actes internes ni les actes internationaux invoqués par le Maroc n'indiquent, à l'époque considérée, l'existence ni la reconnaissance internationale de liens juridiques de souveraineté territoriale entre le Sahara Occidental et l'Etat marocain. Même compte tenu de la structure particulière de cet Etat, ils ne montrent pas que le Maroc ait exercé une activité étatique effective et exclusive au Sahara Occidental. Ils indiquent cependant l'existence pendant la période pertinente, d'un lien juridique d'allégeance entre le Sultan et certaines, mais certaines seulement, des tribus nomades de ce territoire...". Aux revendications marocaines sur le Sahara Occidental, la cour de justice a donc opposé un "non" catégorique.

En ce qui concerne la "Marche Verte", M. Salim affirme : "nous ne pouvons ... accepter, encore moins excuser, les tentatives visant à justifier les faits accomplis... L'adoption par le conseil de sa résolution du 2 Novembre 1975 (...) demande notamment au Maroc "de retirer tous les participants à la marche du Sahara Occidental"... A cet égard, nous voudrions souligner que cette position, adoptée à l'unanimité par le conseil prouve de manière éloquent que le conseil est résolu à ce qu'aucune mesure susceptible de modifier le statut du territoire ne soit prise". L'ONU ne pouvait, semble-t-il condamner plus clairement l'initiative !

**Un article de
Témoignage Chrétien
du 11-04-92
présente ce même voyage
au SAHARA.**

Sous le titre :

**"Quand la France sacrifie
les Sahraouis"**

**Laurette KOCHNER
Georges MONTARON**

**Martine
de
FROBERVILLE**

Juillet 1992

Visite du Président de la RASD Monsieur Mohamed ABDELAZIZ, en FRANCE

**Monsieur le Président et Ami, Chers amis Sahraouis,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,**

**Colloque sur le
PLAN de PAIX
au
SAHARA
OCCIDENTAL**

**DISCOURS
d'ouverture**

C'est un grand plaisir et un grand honneur pour le Maire et les élus de la Ville du Mans de vous accueillir dans votre ville soeur, Monsieur le Président, et de recevoir, en même temps, les représentants de cités françaises qui ont manifesté leur solidarité avec votre peuple.

Bienvenue donc, et merci à vous, Monsieur le Président, qui avez répondu à notre invitation.

Bienvenue et merci à vous également, chers collègues, du Havre, de Rezé, d'Argenteuil, des Ulis, de Palaiseau, de Cuges-les-Pins, de la Suze, qui avez fait le déplacement pour saluer avec nous le Président de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Je dois aussi vous transmettre les excuses et les messages de solidarité, de ceux de mes collègues qui ne peuvent se trouver parmi nous aujourd'hui.

Tout d'abord, des nombreux adjoints ou conseillers municipaux du Mans, en mission dans un quartier de la ville, ou auprès d'une association mancelle : les très nombreuses manifestations culturelles, sportives, sociales de ce week-end, comme de tous les week-end en mai et juin, mobilisent les élus manceaux qui me représentent auprès des organisateurs. Bien sûr, nous comprenons tout à fait que des activités locales, programmées longtemps à l'avance, aient pu retenir, de la même façon, les représentants d'autres communes.

C'est le cas d'au moins trente villes. Parmi elles, certaines ont tenu à vous adresser un message personnel :

- les Maires de St Nazaire et d'Orly qui tiennent à réaffirmer leur solidarité avec la cause sahraouie

- le Maire de Montreuil, qui dit toute l'importance "de marquer sa solidarité au peuple sahraoui, au moment où l'ONU tergiverse dans l'application du plan de paix..."

- le Maire d'Albi qui "attache beaucoup de prix à toutes les manifestations de soutien à nos amis sahraouis et envoie le salut fraternel de sa ville et le témoignage de son amitié"

- le Maire d'Audincourt (Doubs) qui "confirme son entière solidarité avec le peuple sahraoui et à la lutte juste et courageuse que mène le Front Polisario"

- le Maire de Champ-sur-Drac (Isère) qui note que "la situation dramatique de ce peuple opprimé ne préoccupe guère les médias ni les tenants rigoureux des Droits de l'Homme"

- le Maire de Châlons-sur-Marne pour qui "l'ajournement de l'application du plan de paix de l'ONU est tout à fait inacceptable et rend plus que jamais nécessaire la solidarité concrète avec le peuple sahraoui.

- le Maire de Nanterre qui nous assure de son soutien, de celui de sa municipalité et de la population

de sa ville pour que "ce douloureux problème trouve enfin sa solution juste et pour que soit appliquée immédiatement et complètement la Résolution 690 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Nous venons de recevoir le message suivant, que je tiens à vous communiquer ; il nous est envoyé par M. Charles Pistre, Vice-Président de la Commission des Affaires Etrangères, Président du Groupe d'Etudes sur les problèmes du Sahara Occidental à l'Assemblée Nationale. Je le cite :

"Le groupe d'études sur les problèmes du Sahara Occidental a eu l'honneur de recevoir M. Abdelaziz mercredi à l'Assemblée Nationale. Du long échange qui s'est engagé, nous avons retiré la confirmation de l'urgence de voir reprendre le processus d'autodétermination, et de l'absolue nécessité que cela se fasse dans des conditions de liberté de choix du peuple sahraoui sur les bases de la résolution et du plan de paix de l'ONU. Dans les circonstances difficiles actuelles, je tiens à renouveler l'appui que le groupe d'études de l'Assemblée Nationale a toujours manifesté pour une solution juste, pacifique et démocratique permettant au peuple sahraoui de prendre en main son destin. J'espère que vous accepterez d'être notre interprète auprès de la délégation sahraouie pour leur dire notre amitié et notre attention et souhaiter plein succès dans le difficile combat pour la liberté au peuple sahraoui".

Le Xème anniversaire du jumelage Haouza-Le Mans, nous donne l'occasion de faire ensemble le point de la situation au Sahara Occidental et des démarches entreprises ou à entreprendre, pour obtenir l'application du plan de paix qui avait été élaboré par le Conseil de Sécurité.

Notre ami, Monsieur Bontems va nous préciser, en juriste, les raisons de la non application des clauses du plan de paix. Ma collègue adjointe, Jeannine Rouxin, Présidente du Comité de Jumelage, fera un bilan rapide des actions de solidarité matérielle et politique en France.

Avec vous, M. le Président Abdelaziz, nous aurons l'avis le plus autorisé sur la place du Sahara Occidental dans le monde d'aujourd'hui et la détermination courageuse du peuple sahraoui.

Je crois que nous pourrions alors conclure et si vous en êtes tous d'accord, nous adresser à nouveau à nos collègues de toute la France, aux instances de décisions et à l'opinion publique, françaises, et internationales.

Tout cela sous le regard vigilant, mais heureux aujourd'hui, je le sais, de notre amie Régine Villemont, qui se consacre à la cause sahraouie depuis les premiers moments de votre lutte, avec l'Association des Amis de la RASD dont elle est une des responsables nationales. En donnant la parole à M. Bontems, j'ouvre donc cette rencontre, heureux d'avoir ainsi, en ce Xème anniversaire, une possibilité de plus, de renouveler l'assurance de notre solidarité entière avec la RASD et le Front Polisario.

**Monsieur
Robert JARRY
Maire du MANS**

**Samedi 23
Mai
10 h. 00**

**M. le Président, M. le Maire
Mesdames et Messieurs les Elus, Chers amis,**

Intervention
de Monsieur
Claude
BONTEMS

23 Mai 1992
P.C.C.
Le MANS

Lorsque j'ai parcouru le carton d'invitation que vous m'avez adressé, j'ai constaté que l'on me demandait de parler du Plan de Paix de l'ONU et cet intitulé, en repensant à l'origine du conflit et à son déroulement, m'a conduit à m'interroger sur son bien fondé. Deux points méritent d'être relevés. Le premier, c'est qu'il n'y a pas eu un plan mais au moins trois plans avoués plus tous les plans inavouables. En second lieu, nous devons nous demander, sur un plan juridique, si la solution au niveau du Sahara Occidental doit passer par la notion de Plan de Paix ou simplement par le respect du droit pour le peuple sahraoui à l'autodétermination ; le problème est-il de mettre fin à un conflit existant ou créé entre le Maroc et le Sahara Occidental ou bien est-il que le peuple sahraoui bénéficie de son droit à l'autodétermination ? Si je pose la question c'est que certains, qui ne sont pas dans cette salle aujourd'hui, pourraient être tentés de tenir le raisonnement suivant : si nous trouvons une solution quelle qu'elle soit au conflit, le problème sera réglé ; or c'est faux, ce qu'on aura réglé c'est l'évacuation pure et simple du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Ainsi, en termes juridiques, il n'importe pas de mettre en oeuvre un plan de paix mais de respecter de manière précise l'une des règles du droit international public qui est de permettre à un peuple de s'exprimer sur son destin.

Durant les 16 dernières années écoulées, on peut dégager les deux lignes de force suivantes : de 1975-1976 jusqu'à nos jours, à travers les plans de paix avoués, c'est les résolutions XV.14 et XV.41 de l'ONU qui auraient dû s'appliquer, elles représentent un premier plan avoué. Entre temps il y a eu un plan inavouable qui était la conquête du Sahara Occidental par le Maroc et le règlement de la question telle que le souhaitent un certain nombre de chefs d'états occidentaux, c'est-à-dire l'annexion du Sahara Occidental par le Maroc.

en oeuvre et légitimé par ce dernier et qui s'est déroulé entre les années 1988 jusqu'à nos jours en 1992, à propos duquel on pourra s'interroger quant à sa survie. Or, quand on regarde ces trois plans de paix, on constate que de l'un à l'autre le peuple sahraoui et le Front Polisario ont accepté une série de concessions croissantes, afin de permettre que la sérénité revienne dans la région.

Nous sommes dans un système de concessions en vue d'un résultat, le résultat étant la réalisation d'une certaine forme de paix. Mais la 2ème ligne de force, celle qui procède de la substitution d'un plan de paix à un autre et du fait qu'à ce jour on ne soit pas très proche du résultat, nous amène à conclure que nous sommes en face d'un déni de justice. En effet ce qui est important ce n'est pas le plan de paix mais le respect

du droit du peuple sahraoui ; et de concessions en concessions effectives par le Front Polisario pour obtenir cette paix, de l'autre côté il est répondu par la dénégation de tout droit.

Voyons d'abord les concessions. Elles procèdent du fait qu'au terme des résolutions de l'ONU qui ont été adoptées à partir des années 60, 66,

au moment où l'ONU veut instaurer un mouvement réel de décolonisation à travers le monde, deux textes fondamentaux ont été adoptés lors de la 15ème session, les célèbres résolutions XV.14 et XV.41. Que disent-elles ? Tout peuple non autonome qui est soumis à



A droite du président Abdelaziz, R. Jarry maire du Mans, B. SAYED représentant du Front Polisario en France, R. Villemont secrétaire générale de l'AA de la RASD. A gauche, J. Rouxin présidente du comité de jumelage et C. Bontems professeur de droit.

Le deuxième plan de paix avouable et solide procédait de la résolution de l'OUA, adoptée en 1983 et connue sous le sigle AHG 104. Puis le troisième, celui que je baptiserai "Plan de Paix Perez de Cuellar" bien que repris par le Conseil de Sécurité et mis

l'autorité d'un autre Etat doit accéder à l'indépendance par le biais d'un mécanisme très simple. On va lui demander de s'exprimer, de décider de son destin futur et on lui permet de s'exprimer en pouvant choisir entre trois solutions : l'indépendance totale, l'indépendance suivie d'une fédération avec un autre Etat, être indépendant l'espace d'un instant et se fondre dans un autre Etat. Mais quelle que soit la solution retenue, le peuple doit s'exprimer. C'est pourquoi l'on dit que le processus qui mène à l'indépendance passe par un référendum d'autodétermination.

Il en découle que la première solution mentionnée est l'indépendance et qu'il n'y a pas d'autre voie que le référendum pour accéder aux autres solutions (fédération ou fusion). Ceci c'est la solution adoptée en 1975 et celle qui est acceptée par l'Espagne et prônée par la Cour internationale de Justice (Oct. 75) et par la mission de visite de l'ONU.

Vous connaissez la suite des événements, le plan de paix ne sera pas mis en oeuvre puisque le territoire est envahi par la Mauritanie et le Maroc.

Le deuxième plan de paix, le plus solide, celui qui devait servir de référence constante à toutes les organisations internationales, est mis au point par l'O.U.A. lors de la session de juin 1983 à Addis Abeba.

Rappelons les événements qui ont précédé le vote de la Résolution AHG 104. En 1982, la R.A.S.D. est admise à siéger à l'O.U.A., mais le sommet des chefs d'Etat ne peut se tenir à Tripoli, en raison, en particulier, de la présence du Front Polisario. Aussi, en 1983, le Front Polisario et le gouvernement de la R.A.S.D. acceptent de ne pas siéger afin que la session de l'O.U.A. puisse se dérouler. En contrepartie et en toute justice, l'O.U.A. se penche de façon très sérieuse sur le problème du Sahara Occidental et énonce une résolution (AHG 104) très brève, mais dont les principes de base sont repris par toutes les institutions internationales.

L'OUA témoigne de réalisme et déclare : nous sommes sur notre territoire africain en présence d'un conflit. Ce conflit doit être réglé. Comment le régler ? Il faut que le Peuple Sahraoui bénéficie de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Pour y parvenir, il faut que des négociations s'engagent entre le Maroc et le Front Polisario afin que celles-ci débouchent sur une plate-forme minimale nécessaire pour qu'un référendum d'autodétermination soit engagé. C'est-à-dire que les deux protagonistes fixent ensemble les conditions minimales pour que ce référendum devienne un référendum authentique. Ensuite, il y aura un cessez-le-feu, le règlement des conséquences de ce cessez-le-feu et enfin l'ONU et l'OUA mettront en place les éléments matériels du référendum et ce référendum se déroulera et devra être appliqué.

Ce plan est d'une simplicité totale. Il pré suppose des négociations qui n'auront en fait jamais

lieu. Et là encore on retrouve le mécanisme des concessions et la volonté de se conformer à la légalité internationale la plus stricte de la part du Front Polisario.

Les négociations directes sont refusées par le Maroc, le secrétaire général de l'ONU essaie de faire accepter des négociations indirectes qui seront aussi refusées jusqu'en 1988, date du troisième plan de paix.

Devant ce refus constant du Maroc de négocier, ce refus qui repose sur la fiction que l'on est en présence d'une dissidence et que l'on ne discute pas avec des mercenaires dissidents, l'OUA accepte définitivement en son sein la RASD, renvoie le problème vers l'ONU. L'ONU ayant repris à son compte la résolution AHG 104, celle-ci est devenue dans ses principes une résolution ONU. L'ONU va alors mettre en place le troisième plan de paix que j'ai baptisé "plan de paix Perez de Cuellar".

Jusqu'à présent, c'était l'Assemblée générale qui votait des résolutions. A partir de 1988, c'est le Conseil de Sécurité, l'organe le plus important qui va s'efforcer de mettre en place le référendum.

Quels sont les principes acquis. Puisqu'il ne peut y avoir de négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario, l'idée est de déterminer cette plate forme minimale sur laquelle les deux protagonistes pourraient être d'accord, et l'on va ainsi aboutir à trois propositions :

1) l'instrument opérationnel demeure un référendum d'autodétermination

2) la question qui sera posée aux personnes pouvant s'exprimer sera : voulez-vous être indépendants ou rattachés au Maroc ?

3) le troisième principe, c'est que pourront s'exprimer les Sahraouis recensés par l'autorité espagnole lors du recensement de 1974.

Voilà les trois principes de base sur lesquels il n'y a pas de contestation. Vous constaterez que de plan en plan, on assiste à des concessions de la part d'un seul partenaire ; la question étant de savoir si ces concessions ont porté leurs fruits, pas de la part du Maroc mais de la part de la communauté internationale, si elles ont été suivies d'un effet "de renvoi d'ascenseur". Est-ce que la communauté internationale a pris conscience de l'effort accompli ? Avec beaucoup de pessimisme, je répondrai Non. On se trouve davantage devant un déni de justice que devant le respect d'un plan de paix.

Le plan de paix de Perez de Cuellar présentait plusieurs dangers, que nous avons été un certain nombre à souligner. J'en signalerai trois :

- Le premier c'était la difficulté de l'identification des votants, même en restant dans le cadre strict du recensement de 1974. Il y avait des risques de graves

difficultés entre les protagonistes pour faire coïncider les personnes recensées sur une liste et les personnes physiques vivantes.

- Comment aboutir à une expression authentique et sincère et comment faire pour que le vote ne soit pas manipulé quand on connaît l'importance de la présence militaire marocaine de 200 à 250 000 soldats des forces de polices, d'une population civile de colons marocains, et d'une administration prolifique. Derrière chaque électeur sahraoui, on pouvait avoir quelques 5 ou 6 marocains tous prêts à l'éclairer sur le bon choix. Ce rapport de 1 à 6 était bien suspect.

Quelles garanties étaient accordées au niveau de la campagne électorale ? Quelques ronéos pour le Front Polisario, des émetteurs de télévision pour le Maroc. Mais le plus important résidait dans le droit à s'exprimer. Que vient faire le Maroc dans ce processus s'il s'agit de l'expression du droit élémentaire à s'autodéterminer ? Seuls les sahraouis ont le droit de s'exprimer, qu'ils veuillent être indépendants ou marocains. On ne voit pas pourquoi le Maroc vient peser d'un tel poids dans la balance alors qu'il est belligérant et attaquant. Cela devrait nous faire réfléchir et nous amener à lui refuser le droit de s'exprimer car il n'est pas partie prenante au référendum d'autodétermination, ce sont les Sahraouis qui doivent décider.

- Et puis vient le troisième élément plein de dangerosité. En admettant que la population sahraouie puisse s'exprimer et qu'elle s'exprime dans le sens de l'indépendance, qu'elles étaient les garanties fournies par la communauté internationale pour que cette décision soit respectée et mise en oeuvre ? Qu'allait-on faire face à 200 000 militaires marocains, gendarmes, quand on sait que la force de l'ONU s'élève à 2 500 militaires, quand on sait que sur ces 2 500 vaillants militaires il y en a 400 d'opérationnels ? De quel poids allaient peser ces militaires de l'ONU face au Maroc ? Il suffit d'observer ce qui se passe en Yougoslavie pour se rendre compte que dans certaines situations il faut savoir au bon moment intervenir de manière efficace. Certes il était prévu :

- Qu'une force militaire marocaine réduite mais encore très considérable se maintienne et qu'une partie doive quitter le territoire. Ce qui n'a jamais été réalisé.

- En second lieu l'ONU devait envoyer une mission LA MINURSO, chargée d'organiser le référendum ; elle n'a jamais pu se déployer complètement sur le territoire. Le territoire au contraire est quadrillé de manière de plus en plus intensive et le Maroc a dénié à l'ONU le droit de faire autre chose que d'organiser matériellement le référendum, le Maroc se réservant le droit de le superviser

- Enfin est arrivé l'autre problème, le Maroc a fait passer la thèse selon laquelle le recensement de 1974

ne pouvait servir de base à la détermination du corps électoral. 74 000 personnes, on pouvait penser qu'il y avait eu des oublis et que de part et d'autre en plus pouvait ne pas dénaturer les résultats. Seulement les prétentions du Maroc vont jusqu'à 120 000 "oubliés" dont il fournirait la liste.

Ces prétentions ont paru exorbitantes, mais le dernier rapport de M. Perez de Cuellar a été une incitation à les prendre en compte. M. Perez de Cuellar dans son testament demandait que l'on prenne en considération au moins partiellement, les demandes du Maroc, et disait que c'était le seul moyen d'arriver à une solution. Nous pouvons ici constater la différence entre un "plan de paix" et l'application "du droit à l'autodétermination". Pour sauver son plan de paix, Perez de Cuellar était prêt à sacrifier le droit à l'autodétermination. Son successeur a pris une attitude un peu plus sage mais on peut se demander si elle permettra de faire avancer la solution du problème. En effet il est revenu au point de départ et pour lui pratiquement tout se résume à savoir si les deux partenaires sont prêts à changer de position, à collaborer à la mise en place du référendum, sinon, il faudra reprendre tout le problème en son début.

Quelques éléments extérieurs ont pu faire croire à un moment donné que la communauté internationale allait changer. Je n'en reprendrai qu'un seul. Élément qui conduit plutôt au pessimisme. Nous avons vécu par médias interposés la crise et la guerre du Golfe. Du point de vue du droit international public, on pourrait penser que c'est le rappel d'un très beau principe. Quelle a été l'argumentation juridique ? Un Etat envahit un autre état indépendant, l'ONU mobilise une force considérable et oblige l'agresseur à évacuer le territoire et à réparer les dommages causés par son agression. C'est magnifique. Le Maroc envahit le Sahara Occidental, l'ONU se retourne vers les Etats-Unis, débarque avec la France et l'Angleterre, 800 000 hommes sur le terrain, et oblige le Maroc à évacuer le Sahara Occidental. Au niveau du Golfe, on a adopté cette solution, mais pour le problème palestinien on en a adopté une autre en disant que c'était la voie de la négociation qui s'imposait et j'ai peur qu'au niveau du Sahara Occidental on en trouve une troisième -celle du pourrissement de la situation au profit du Maroc- et que la guerre du Golfe ne soit pas l'affirmation de l'unicité des solutions devant des problèmes juridiques identiques, mais au contraire l'affirmation du principe selon lequel des problèmes identiques peuvent recevoir des solutions différentes.

Alors en guise de conclusion je voudrais dire qu'il existe même pour les petits peuples une règle sur laquelle les Etats n'ont pas prise, c'est la règle de l'histoire et l'histoire démontre qu'un peuple qui a vocation à vivre son indépendance finit toujours par l'obtenir.

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Chers amis,**

Nous sommes heureux d'être aujourd'hui parmi vous à l'occasion de notre première visite en France, mais également ici au Mans au moment où l'on fête le 19ème anniversaire du Front Polisario et le 10ème anniversaire du jumelage Le Mans-Haouza. Ces heureuses occasions font que nous sommes ravis d'être aujourd'hui avec vous.

Avant de commencer mon exposé, je voudrai exprimer nos remerciements et notre gratitude pour les efforts que vous accomplissez en faveur du peuple sahraoui. Comme vous le savez, le peuple sahraoui mène une lutte et M. Bontems a traité avec éloquence de cette question. Notre combat est celui de la vie, de la liberté et cela dure depuis 19 ans.

Durant ce dur combat et les 19 années écoulées, nous avons senti que vous avez été à nos côtés, nous vous en sommes reconnaissants.

Comme cela a été relevé par le professeur Bontems, les efforts et le travail accompli ont été couronnés par ce que le professeur a évité d'appeler Le Plan de Paix, qui est en fait le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Il a été adopté par le Conseil de Sécurité qui a engagé le nécessaire pour sa mise en application effective, de sorte qu'elle se fasse dans les meilleures conditions d'impartialité et d'objectivité.

Bien entendu ce plan a reçu le consentement des deux parties, Maroc et Polisario et la force de ce plan réside dans le fait qu'il a été élaboré avec l'accord des deux parties et qu'ensuite il a été adopté par le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale des Nations-Unies et que tous les moyens humains et financiers ont été débloqués pour la mise en application effective de ce plan.

Il s'agit là d'une implication du Conseil de Sécurité que matérialise la présence d'officiers, de soldats de pays membres de ce Conseil.

La brillante intervention du professeur a souligné tous ces aspects mais je voudrai dire que sans les concessions consenties par les Sahraouis on ne serait jamais arrivé à élaborer ce plan de paix. Ce sont ces concessions qui ont fait que ce plan a pu voir le jour.

Mais où se trouve le problème actuellement. Il se trouve dans le revirement scandaleux de la position marocaine. Après avoir accepté le plan, le Maroc est revenu sur tous ses engagements et essaie par tous les moyens de le déformer et de transformer un référendum libre et régulier en un plébiscite pour confirmer la marocanité du Sahara Occidental. En fin de compte, ce qu'il a été incapable de réaliser par la force en 17 ans il veut désormais le réaliser par le biais des Nations-Unies et de la communauté internationale.

C'est pour cette raison que le plan de paix se trouve dans une impasse, et là on peut se demander légitimement si le droit international est un droit à deux vitesses.

Je pense que d'ici la fin du mois de mai-juin, l'on saura s'il y a deux droits ou un seul droit international. Comme vous le savez, le secrétaire général a nommé

un nouveau représentant spécial, M. Yakoub Khan, qui s'est rendu sur le terrain et a eu des contacts avec les parties. Et à la lumière de cette visite, il aura à présenter un rapport au Secrétaire Général des Nations-Unies. Pour votre information, je vous dirai que lors de sa visite, M. Yakoub Khan a proposé aux deux parties d'engager des pourparlers. Le Front Polisario a donné son accord de principe et jusqu'à maintenant nous n'avons pas de réponse marocaine.

Nous avons dit au secrétaire général que s'il pense que c'est une voie à suivre, nous en sommes d'accord à condition que ces contacts s'inscrivent dans le plan de paix et qu'ils servent à faire avancer les choses pour son application et non lui substituer un autre plan ou une autre solution.

Comme vous le savez, nous avons fait d'importantes concessions et d'énormes sacrifices mais nous avons dit que pour nous deux points étaient essentiels.- d'abord les électeurs et là nous ne transigerons pas et le deuxième c'est l'organisme qui sera appelé à veiller sur la régularité des élections et à veiller sur le respect des résultats du vote. Sur ces deux points nous avons été et resterons intransigeants.

Et là, vous voyez, malgré toutes les concessions dont a parlé le professeur Bontems, le Maroc tient encore à contrôler la détermination de l'électorat.

Intervention de
Monsieur
Mohamed
ABDELAZIZ
Président
de la RASD

23 Mai 1992
P.C.C.
Le MANS

C'est dans ce contexte que nous avons véritablement besoin de vous pour faire pression sur le Maroc et rappeler l'ONU à l'ordre afin qu'elle applique son plan de paix. Ces actions sont les bienvenues, au moment où le plan est dans une impasse.

C'est dans ce cadre que nous sommes ici en France et que de nombreuses délégations sahraouies se trouvent un peu partout dans le monde. Sincèrement, nous avons senti partout une sympathie et c'est en France malheureusement que nous avons rencontré le plus de réticence, je veux dire de la part du gouvernement français. Nous avons déjà senti cela en décembre 1991 pendant les débats au Conseil de Sécurité et la France a eu alors une position en flèche lors de l'adoption de ce rapport au Conseil de Sécurité.

Nous sommes venus ici pour vous rencontrer, vous informer, avoir votre point de vue, être en contact avec les forces politiques, l'opinion publique mais aussi le gouvernement afin qu'il entende notre point de vue. Nous avons eu des contacts avec la presse, des personnalités, des partis politiques et nous avons senti une compréhension, une sympathie mais jusqu'à maintenant nous n'avons pas eu de réponse convaincante du gouvernement face à notre demande d'entrevue, et à notre sens, c'est ce type d'attitude qui conforte le Maroc dans son intransigeance et son refus d'appliquer le plan de paix.

Il ne vous échappe pas que nous sommes un petit peuple qui ne demande qu'à vivre libre et indépendant sur son territoire. Nous avons utilisé tous les moyens, la guerre, la diplomatie, pour atteindre nos objectifs. Et là je ne vous cache pas que si nous continuons à croire à une solution pacifique du conflit, dans le cas où le Maroc persiste, nous serons obligés de

reprandre nos armes. Le Maghreb affronte beaucoup de défis et le conflit sahraoui en est l'une des causes et nous pensons que la France et l'Europe doivent apporter une plus grande attention au Maghreb.

La France doit assumer ses responsabilités dans cette région avec laquelle elle a tant de liens. Les conditions essentielles de la stabilité et de la sécurité passent par le respect du droit et de la légalité internationale et par là, par le respect d'une solution juste au Sahara Occidental. Seule la démocratie est à même d'y développer la stabilité et le développement économique peut permettre de renforcer cette stabilité générale. A contrario ce n'est pas en soutenant le Maroc dans sa tentative de génocide contre le peuple sahraoui au Sahara Occidental que l'on aboutira à une stabilité au Maghreb.

Nous devons tous travailler à l'application du plan de paix et ne pas chercher une troisième ou quatrième voie.

Une nouvelle fois je remercie tous les élus locaux, les représentants des villes, je leur demande de transmettre nos remerciements et je voudrai remercier le maire du Mans M. Jarry et toute la population car pour l'histoire c'est Le Mans qui a ouvert la voie aux jumelages parce que maintenant d'autres localités françaises et européennes ont établi des liens.

Le jumelage devient un instrument de solidarité, de connaissance mutuelle et de coopération efficace.

Je voudrai aussi remercier les amis de l'Association des Amis de la RASD qui à chaque fois prend une nouvelle dimension et je remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette conférence.

**Mohamed
ABDELAZIZ
Président
de la R.A.S.D.**

23 Mai 1992

Mai 1992: Relance du plan de paix des Nations-Unies

Rapport du secrétaire général

Comme prévu M. Boutros-Ghali a présenté son rapport fin mai au Conseil de Sécurité. Le rapport se borne à décrire l'état actuel de l'application du Plan : 229 observateurs militaires sont déployés sur place ainsi que 120 personnes formant la logistique (dont 61 Suisses de l'unité médicale). Le commandant intérimaire remplaçant le général Roy est le Péruvien Luis Bloch Urban. Depuis le dernier rapport de fin février 102 nouvelles violations du cessez-le-feu, dont 97 attribuées au Maroc, ont été enregistrées. Même si des explosions de mine ont fait des victimes dans les deux camps il n'y a pas eu d'échanges de coups de feu.

Le seul élément nouveau a été la mission du représentant spécial fin avril. Après avoir contacté les belligérants sur place, M. Yakoub Khan conclut que les divergences entre le Maroc et le Front Polisario demeurent, mais que les deux parties continuent de considérer le Plan comme un cadre adéquat pour une solution juste et permanente du conflit. Les deux parties ont accepté de discuter avec lui pour déterminer dans quelle mesure elles étaient disposées à réactiver le plan. Le rapport fait état de premières discussions engagées à New-York.

En conclusion le Secrétaire général propose le maintien des effectifs militaires actuels. Il estime que le respect du cessez-le-feu devrait s'accroître ces prochains mois, les deux parties ayant assuré qu'elles n'épargneraient aucun effort dans ce sens. Il demande finalement la prolongation du mandat de la MINURSO pour trois mois, soit jusqu'à fin août. Si à cette date le processus restait bloqué le Conseil de Sécurité devrait envisager une autre manière d'aborder la question.

**M. le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Il y a 10 ans, le 10 janvier 1982, nous avons signé un contrat de jumelage avec Haouza, en présence de :

- **M. Abdel Kader, alors membre du bureau politique du Front Polisario et Préfet de Smara.**
- **Fadel Ismail, représentant en Europe du Front Polisario.**
- **Hamia, responsable des femmes sahraouies à Haouza.**
- **Mohamed Salem Hatri, maire adjoint de la ville d'Haouza.**

L'arrivée au Mans de nos amis sahraouis que j'étais allée attendre à Paris, n'avait pas été facile. Les problèmes d'avion avaient retardé leur venue d'une journée ; il neigeait à Paris et nos amis sahraouis étaient frigorifiés. Au Mans, les élus et membres du Comité de Jumelage s'inquiétaient. D'autant plus que le texte en hassanya du contrat de jumelage n'était pas écrit ; c'est l'un de vos amis qui l'a calligraphié de sa très belle écriture.

A partir de la signature de ce document, salle du Conseil Municipal, Haouza entrait officiellement dans le cercle des villes sœurs du Mans : Paderborn, Bolton, Rostov, rejointes plus tard en 1982 par Volos.

Les relations entre des manceaux et des sahraouis ne datent pourtant pas de ce jour. C'est l'Association des Amis de la RASD, déjà présidée par notre amie Régine Villemont, qui avait ouvert la voie en accueillant un 1er groupe d'enfants en 1980 et deux responsables de l'association des femmes sahraouies en 1981. En 1981, Jeannine Haudebourg, 1ère adjointe allait au Sahara et le 21 décembre 1981 le Conseil Municipal a ratifié le jumelage avec Haouza que j'avais proposé au Comité de Jumelage. A cette époque, il n'y avait pas unanimité, même à gauche, pour accepter ce jumelage.

Je ne vous raconterai pas les souvenirs émus que nous gardons de cette époque Régine et moi qui nous connaissions encore peu. Je ne vous infligerai pas la lecture de la liste des critiques violentes, des insultes, et des menaces que nous avons reçus du Maroc - au plus haut niveau - et de France de certains milieux.

Je crois utile de rappeler tout de même que la Fédération Mondiale des villes jumelées a tenu à préciser qu'elle n'avait pas donné son accord à "une manoeuvre à caractère de propagande de nature politique, qui n'a pas sa place au sein d'une organisation apolitique oeuvrant pour la paix, la coopération entre les citoyens et les villes du monde entier".

Les mêmes mots peuvent porter des idées et des intentions bien différentes ! N'était-ce pas justement notre objectif commun : la paix, la coopération entre les citoyens du monde entier. Mais "citoyens" on ne vous reconnaissait pas le droit de l'être !

Et depuis 10 ans nous soutenons votre combat de 17 ans pour ce droit là justement !

En 10 ans, les rencontres, les échanges entre enfants, jeunes, artistes, enseignants, éducateurs de tout petits, associations de femmes, se sont succédés. Il s'agit bien d'échanges réels comme nous avions voulu et ainsi que le recommande la charte de jumelage. Bien sûr, des journées de solidarité ont été organisées dans toute la ville - et de votre côté vous nous avez offert de bien grandes joies :

celle de nous accueillir à plusieurs reprises dans les campements, et même en 1982 de conduire notre délégation puis un groupe de jeunes manceaux sur le territoire alors libéré d'Haouza. Nos 10 jeunes sanglotaient à leur retour au Mans, drapés depuis l'arrêt péage dans les boubous que vous leur aviez offerts.

Joie encore de recevoir l'ensemble El Ouali, d'accueillir récemment votre épouse Mme Abdelaziz. Un de mes meilleurs souvenirs restera la rencontre internationale des jeunes de nos villes jumelées en 1985, année de la Jeunesse, et la fraternité magnifique de 60 jeunes allemands, anglais, suisses, grecs, français et sahraouis qui ont dignement représenté la RASD auprès de leurs jeunes compagnons.

Cette profonde amitié, cette solidarité, nous la proclamons partout, nous continuerons à la proclamer.

Et maintenant, d'autres villes françaises, de plus en plus nombreuses se prononcent pour votre droit à l'autodétermination, organisant des actions de solidarité.

Je veux d'abord citer les villes qui ont pris la décision de jumelage - acte de reconnaissance officielle de la RASD. Loon-Plage en 1989, Albi en déc. 1989, Argenteuil en 1990, Cuges les Pins en 1991.

Loon-Plage accueille des enfants depuis 1987, et ce sont les Eclaireurs qui animent les échanges.

Albi avait reçu des enfants en 1982, puis chaque été à partir de 1987. La coopération ville-hôpital permet l'accueil de personnel de santé sahraoui.

A Argenteuil on reçoit des enfants, on aide à la formation de puéricultrices.

Cuges-les-Pins a organisé une caravane humanitaire en 1990 en liaison avec France-Libertés, la Croix-Rouge, le Secours Populaire, les Mutuelles de France.

**Discours de
Madame
Janine ROUXIN
23 Mai 1992**

La solidarité et les échanges ne se limitent pourtant pas aux 5 villes jumelées officiellement. D'autres communes françaises qui feront le pas décisif un prochain jour sont très actives :

Rezé, Bouguenais, St Nazaire en Loire-Atlantique reçoivent des enfants, des stagiaires santé avec la participation des Francas.

Les Ulis accueillent aussi des jeunes sahraouis depuis 1987, et c'est aux Ulis que s'est tenue à l'invitation du sénateur-maire et des maires des 5 villes jumelées la rencontre de janvier dernier, qui a permis d'alerter les maires des villes françaises et de lancer un appel commun dans le journal Le Monde.

A Palaiseau, des enfants vont venir en août 1992 et une réunion a été organisée en mai par l'association Monde Solidaire.

Il faut encore parler de St Médard en Jalles, Figeac, Cahors, Bobigny et la Seine St Denis avec l'AFASPA, Vitry, Villejuif, Vierzon, toutes villes où des enfants sahraouis ont pu profiter de la verdure, de l'eau et de la fraîcheur de notre pays.

Le Havre a engagé une collecte pour livrer un camion-citerne qui a fait étape au Mans avant de gagner le Sahara.

Les maires et les élus de ces villes s'appuient sur des associations existantes comme l'Association des Amis de la RASD, l'AFASPA, le Secours populaire dont le concours est précieux, les FRANCAS, les Eclaireurs, et sur des comités qui se créent, sur des fonctionnaires d'état comme Messieurs les Inspecteurs primaires, comme M. le Directeur de l'Ecole Normale, enseignants, directeurs d'hôpitaux et médecins. Un réseau de solidarité et d'amitié s'est ainsi créé, qui se renforce et gagne peu à peu des cités nouvelles.

C'est un réseau solide, dont les membres, issus de courants de pensée très divers, ne se laissent pas impressionner par les volte-faces de politiciens ou les hésitations de responsables de l'ONU.

L'année dernière, inquiet devant les premières violations marocaines de l'accord de cessez-le-feu, M. le Maire s'était adressé aux villes qui avaient déjà marqué leur intérêt pour la cause sahraouie : 20 d'entre elles avaient répondu. Il y a maintenant 150 maires qui ont répondu à l'Appel des Ulis.

C'est la réaction normale de la France profonde, quand les informations et la vérité réussissent à l'atteindre.

Nous savons que d'autres associations, d'autres comités, d'autres municipalités en Europe agissent comme nous : belges, suisses, espagnols, italiens, suédois, anglais, allemands... Nous les avons rencontrés.

Forts de ces liens, nous devons, nous pouvons aider nos amis sahraouis à tenir. Nous pouvons obliger les membres du Conseil de Sécurité à appliquer leurs propres décisions. La France, son gouvernement, ses responsables à tous les niveaux, ont un rôle à jouer, sous peine de se renier et de ne plus pouvoir se prévaloir que d'une complicité avec les dirigeants marocains.

Simplement, le jumelage, les gestes solidaires avec la population amie du Sahara Occidental, nous ont montré à nous tous qui sommes ici, que des résolutions tenues ou non, des renoncements ou de la fermeté à l'égard des envahisseurs, de l'application ou non du plan de paix dépend pour des enfants, des femmes et des hommes sahraouis l'espoir de vivre, de travailler en toute liberté dans leur pays.

Je voudrai tant que cette 10ème année de jumelage apporte la bonne réponse à cet espoir et vous pouvez être assurés, Monsieur le Président, chers amis sahraouis que nous continuerons à oeuvrer pour cela.

Janine
ROUXIN

23 Mai 1992

Prise de position américaine : le Comité d'appropriation du Congrès américain chargé d'élaborer les budgets pour des opérations à l'étranger a publié un rapport concernant la situation au Maroc. Sur la question du plan de paix, le communiqué suivant rend clairement compte de sa position :

Communiqué
de
Presse

Dans son rapport du 18 juin 1992, le Comité d'Appropriation du Congrès Américain soutient totalement le plan de paix des Nations-Unies pour le Sahara Occidental et exprime sa 'profonde préoccupation' pour le retard pris dans l'organisation du référendum prévu au Sahara Occidental en janvier de cette année.

Le plan de paix signé par le Maroc et le Polisario, note le rapport, stipule que la liste des votants sera constituée de toutes les personnes incluses dans le recensement espagnol établi en 1974 dans le territoire. Les Nations-Unies sont autorisées à ajouter à cette liste toute personne présentant une preuve documentée justifiant qu'elle-même ou sa famille résidait au Sahara Occidental au moment du recensement. Le Maroc a présenté à l'ONU une liste supplémentaire de 120 000 noms.

Le comité, poursuit le rapport, croit que cette question doit être résolue rapidement puisque 'il y a 17 ans que la Cour Internationale de Justice a donné son opinion consultative concluant que le peuple du Sahara Occidental a le droit à l'autodétermination et que ni l'Espagne ni le Maroc n'ont le droit à l'exercice de souveraineté sur le territoire.'

Le Comité, conclut le rapport, appelle le président des USA à prendre en considération le respect du plan de paix dans la formulation de futures demandes d'assistance au Maroc.

Le 25 Juin 1992

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

DISCOURS
de Clôture
du Colloque

"PLAN de
PAIX au
SAHARA"

Comme chaque fois que nous nous rencontrons, Sahraouis et Français, que ce soit au Sahara ou dans une ville française, par exemple, en octobre au Mans, en janvier aux Ulis, nous apprenons beaucoup de choses, qui confortent notre volonté d'exiger la reconnaissance du droit à la vie pour le peuple sahraoui - et cette fois-ci plus encore, grâce à votre présence, Monsieur le Président -

Nous sommes toujours plus convaincus de la nécessité d'agir pour que la résolution 690 de l'ONU, adoptée il y a un an maintenant, soit mise en application.

Après la conférence européenne de coordination du soutien au peuple sahraoui, en octobre 1991 au Mans, après la rencontre des Amis du peuple Sahraoui aux Ulis en Janvier dernier, qui avaient adressé messages et appels aux élus locaux et nationaux, aux partis politiques, au Gouvernement français, aux instances européennes et à l'ONU..., nous constatons un blocage de la situation.

Les innombrables démarches diplomatiques de Monsieur le Président Abdelaziz et des représentants sahraouis se heurtent à la soumission du Conseil de Sécurité devant le Maroc dont la mauvaise foi nous révolte.

Ainsi, j'ai bien relevé le refus du Maroc de s'en tenir au recensement de 1974 comme initialement prévu, sa volonté d'empêcher tout contrôle efficace de la MINURSO affaiblie en nombre et cantonnée à El Ayoun, les viols répétés du cessez-le-feu avec la construction ou la reconstruction d'une partie du mur depuis le 2 mai, et en particulier dans le secteur de notre ville jumelle Haouza.

Voilà de quoi aviver notre inquiétude, mais aussi notre détermination de soutenir le valeureux peuple sahraoui qui continue à donner au monde l'exemple du courage, du sang froid, de l'abnégation, en maintenant une organisation de vie démocratique et fraternelle pour tous les siens.

La ville du Mans, fière d'avoir été la première à accueillir officiellement en France M. Abdelaziz, Président de la RASD, comme elle a été la première à conclure un jumelage avec une cité sahraouie il y a dix ans, renouvelle sa totale solidarité avec Haouza, et suggère que nous nous adressions ensemble, à nouveau, à toutes les personnalités et instances qui ont une part de responsabilité dans la mise en oeuvre du plan de paix.

Je vous propose donc d'approuver cet appel pressant :

"Les Nations-Unies par le biais de leur Conseil de Sécurité ont adopté la résolution 690 le 29 avril 1991 qui définit les étapes pratiques de l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre et régulier devant permettre au seul peuple du Sahara Occidental de définir son devenir.

Ce plan de paix accepté par le Front Polisario et le Royaume du Maroc et le début d'exécution qu'il a connu, avec l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 6 septembre 1991 a suscité un immense et légitime espoir de clore pacifiquement l'ultime chapitre de décolonisation de l'Afrique.

Malheureusement, la mise en oeuvre du plan de paix a manqué de rigueur. L'impuissance des Nations-Unies, face au défi lancé par Hassan II bien décidé à n'accepter qu'un plébiscite légitimant l'occupation militaire du Sahara Occidental, a été aussi incompréhensible que criante.

Peut-on laisser le Maroc continuer d'exercer ses multiples pressions et provocations pour bloquer toute application du droit et priver un peuple de la possibilité de choisir librement son destin ?

Le droit n'est-il pas indivisible ?

Nous demandons au Conseil de Sécurité de l'ONU l'application immédiate et complète de sa résolution 690 qui place notamment l'organisation et le contrôle du référendum sous sa seule souveraineté

Nous demandons au Ministre des Affaires Etrangères de faire en sorte que la France intervienne fermement au sein du Conseil de Sécurité pour que celui-ci se donne les moyens de mettre en oeuvre immédiatement et complètement sa résolution 690.

En d'autres circonstances, l'Organisation des Nations-Unies a su prendre les mesures nécessaires au respect du droit des peuples et à celui de la légalité internationale.

Cinq villes jumelées avec une cité sahraouie, Maires de communes françaises ont lancé un appel aux instances nationales et internationales et à l'opinion publique pour que l'ONU fasse respecter ses décisions. La France doit intervenir dans ce sens au Conseil de Sécurité.

Nous renouvelons cet appel d'autant plus pressant que les violations marocaines du cessez-le-feu se multiplient.

Il ne faut pas que le peuple sahraoui soit sacrifié au nom d'une politique qui privilégierait le Maroc, en tant qu'ami et client de la France.

L'échec du plan de paix serait aussi l'échec des principes du droit international et l'effondrement de l'autorité des Nations-Unies.

Au moment où le droit à l'autodétermination est reconnu pour plusieurs peuples, dans d'autres parties du monde, il serait curieusement contradictoire qu'on abandonne le peuple sahraoui, organisé et uni, face à la puissance marocaine colonisatrice.

Nous demandons pour ce peuple le droit de décider de son statut, sur son territoire.

Les hommes et les femmes du Sahara occidental doivent pouvoir revenir dans leur pays en citoyens sahraouis de la RASD, si telle est leur volonté affirmée dans un référendum libre et démocratique".

Monsieur
Robert JARRY
Maire du MANS

23 Mai 1992

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT :

SENAT - SEANCE DU 14 MAI 1992

M. le Président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le Président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur la situation dramatique que connaît actuellement le Sahara Occidental, notamment sur les difficultés que pose l'application du plan de paix et le risque de voir le conflit reprendre malheureusement prochainement entre le Maroc et la République Sahraouie.

Le plan de paix accepté par les deux parties en 1988 prévoyait l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Un accord avait également été obtenu quant à la composition du corps électoral et était établi sur la base du recensement de la population réalisé en 1974 par l'administration espagnole.

En avril 1991, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 690 à l'unanimité pour que ce référendum ait lieu au début de l'année 1992 et un cessez-le-feu a été proclamé au mois d'Août dernier.

En Septembre 1991, les Nations-Unies envoyaient sur le terrain un contingent de civils et de militaires, la MINURSO. Alors qu'à l'automne dernier le processus de paix engagé semblait évoluer favorablement, le roi du Maroc a proposé une liste supplémentaire d'électeurs aux Nations-Unies, couvrant ainsi le risque d'annihiler les efforts consentis et les avancées obtenues en direction de la paix.

Le désaccord entre les deux parties, Royaume du Maroc et République Sahraouie est désormais patent. Le processus de paix est bloqué tant et si bien que, jusqu'à ce jour, le référendum d'autodétermination n'a pu être organisé et qu'aucun signe ne permet de le prévoir dans un proche avenir. Un grand nombre de violations de cessez-le-feu sont à déplorer, dont la quasi-totalité sont imputables aux forces militaires marocaines.

A la fin de l'année 1991, le délégué général des Nations-Unies démissionnait de son poste en raison des difficultés qu'il éprouvait dans l'exercice de sa mission. Plus de trois mois ont dû s'écouler avant que l'ONU puisse nommer son successeur.

En février 1992, le nouveau secrétaire général des Nations-Unies, M. Boutros-Ghali, a lancé un ultimatum aux deux parties pour qu'elles s'entendent dans les trois mois. A ce jour, alors que les responsables sahraouis sont disposés à reprendre les négociations, celles-ci n'ont même pas été engagées.

Madame le ministre, l'inquiétude est donc légitime quant au maintien des forces des Nations-Unies au Sahara Occidental. Les risques sont alors grands de voir le conflit armé reprendre dans quelques semaines.

Sur le plan international, il est vraiment regrettable de constater que le plus grand silence entoure cette malheureuse affaire.

C'est d'ailleurs pourquoi le dirigeant du Front Polisario, M. Abdelaziz, sera prochainement dans notre pays.

Etant donné l'urgence de ce dossier, je demande au Gouvernement de bien vouloir nous faire part des initiatives que la France compte prendre, soit auprès des deux parties belligérantes, soit auprès du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, pour obtenir que le plan de paix soit réactivé dans les meilleurs délais.

Madame le ministre, permettez-moi, paraphrasant celui qui devait devenir le fondateur de la Vème République, le général de Gaulle, dans *Le Fil de l'épée*, de conclure en disant que la justice doit être l'axe du monde et que le droit ne se divise pas !

M. Michel Charasse, ministre du budget. M. Loridant a des lectures !

M. le Président. La parole est à Mme le Ministre.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le Président, mesdames, messieurs les sénateurs, comme vous le savez, depuis 1988, la France a pris une part active à l'élaboration et à l'adoption des différentes résolutions du Conseil de Sécurité concernant le Sahara Occidental.

Trente observateurs militaires français font actuellement partie de la mission de surveillance du cessez-le-feu mise en place par l'ONU au mois de Septembre dernier. Notre pays a annoncé qu'il était prêt, le moment venu, à contribuer financièrement à l'opération de rapatriement des réfugiés sahraouis qui doivent participer au vote sur le référendum d'autodétermination.

Vous avez mentionné les désaccords qui sont apparus entre les parties et qui sont relatifs à l'organisation du référendum, notamment aux critères d'éligibilité des votants. Il est vrai que, à la fin de l'année dernière, M. Perez de Cuellar avait proposé un élargissement contrôlé du corps électoral. Il s'agissait de permettre à certains Sahraouis, absents du Sahara Occidental au moment où il était procédé, par les Espagnols, aux opérations matérielles du recensement de 1974, de se prononcer sur l'avenir du territoire, à la condition bien sûr, qu'ils puissent faire la preuve d'un lien solide avec celui-ci.

La France a insisté pour que de sérieuses garanties accompagnent cet élargissement de la liste de 1974. Cette condition semble satisfaite dans la mesure où les critères retenus sont précis et limitatifs, chaque cas faisant l'objet d'un contrôle individuel confié à la commission d'identification mise en place par les Nations-Unies au Sahara Occidental.

Ces critères ont été, en effet, accueillis favorablement par le Conseil de Sécurité dans sa résolution 725 du 31 décembre 1991 ; ils ont cependant fait l'objet de réserves de la part du Front Polisario.

Monsieur le Sénateur, vous avez mentionné l'ultimatum de M. Boutros-Ghali. Le Secrétaire Général des Nations-Unies a procédé à la nomination d'un nouveau représentant spécial pour la question du Sahara, M. Yakub Khan, qui vient de rencontrer les différents protagonistes au cours d'un déplacement dans la région.

Vous savez également que notre pays suit l'évolution du dossier du Sahara Occidental avec une particulière attention. Cette affaire doit trouver son dénouement dans le respect des résolutions du Conseil de Sécurité et du droit à l'autodétermination. Nous sommes convaincus que les propositions du secrétaire général sont de nature à conduire au règlement politique, qui seul constitue une issue répondant aux exigences de la situation.

M. Abdelaziz, Secrétaire Général du Front Polisario, effectuera une visite privée en France à l'occasion d'une tournée en Europe, qui l'a conduit notamment en Allemagne et en Espagne.

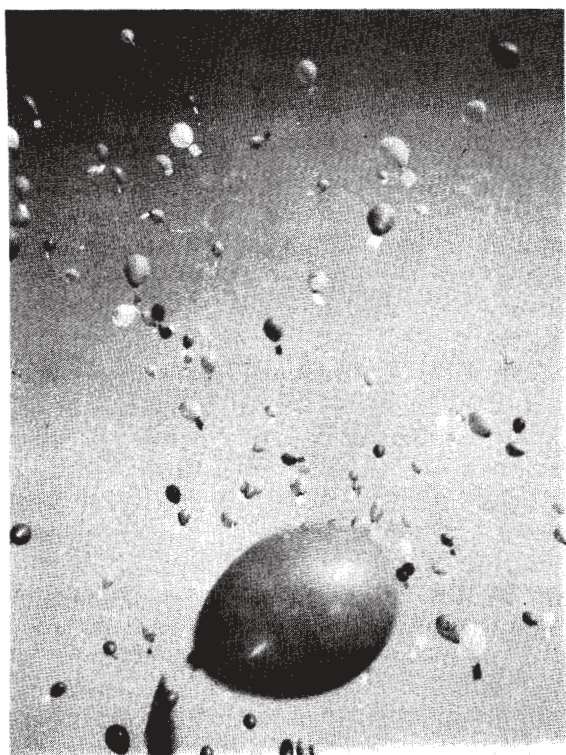
OU SONT LES DISPARUS SAHRAOIS ?



**TOUS AU TROCADERO
LE 1^{ER} MARS 1992. A 15 H
PLACE DES DROITS DE L'HOMME
PARIS...**



La présence d'Abraham Sertaty aux côtés des Sahraouis a témoigné de l'universalité de la lutte pour les droits de l'homme.



Cette année le rassemblement en faveur des disparus sahraouis a été marqué par un immense lancer de ballons organisé par les éclaireurs de Loon-Plage. A chaque ballon qui s'envolait, un message de soutien au Peuple Sahraoui, espoir de paix et de liberté.

AFASPA - ASSOCIATION DES AMIS DE LA RASD - COLLECTIF DE VIGILANCE / ACAT - ASSOCIATION FRANCAISE DES JURISTES DEMOCRATES - AVRE - CIMADE - COMITE DE DEFENSE DES LIBERTES EN FRANCE ET DANS LE MONDE - COMMISSION FRANCAISE JUSTICE ET PAIX - FIDH - FONDATION FRANCE LIBERTES - LICRA - LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - MEDECINS DU MONDE - MRAP - NDH - SOS RACISME - TERRE DES HOMMES / ENFANTS REFUGIES DU MONDE - FEN - LES VERTS - PC - SOLIDARITE SANS FRONTIERE.

Extraits de l'appel en faveur des disparus sahraouis

Fin 1991, 857 civils sahraouis, pour la plupart des personnes âgées, des femmes et des enfants étaient prisonniers des autorités marocaines ou avaient disparu sans que leurs familles n'aient reçu la moindre information les concernant et qu'aucune organisation humanitaire n'ait été autorisée à entrer en contact avec eux.

Le Plan de Paix relatif au règlement du conflit du Sahara Occidental adopté en Avril 1991 par le Conseil de Sécurité de l'ONU (résolution 690) et accepté par les deux parties, Maroc et Front Polisario, prévoyait la libération des prisonniers militaires et des civils disparus de sorte que tous les Sahraouis recensés en 1974 par l'Espagne puissent participer au référendum prévu pour janvier 1992.

Pourtant, depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 6 septembre 1991, rien sur le terrain ne se déroule comme le prévoyait le Plan et la Mission des Nations-Unies - la MINURSO - est mise par les autorités marocaines dans l'impossibilité de s'acquitter de sa mission de paix au Sahara Occidental.

Dans les zones occupées par le Maroc, la vie des Sahraouis est davantage menacée. La pression policière et militaire s'est aggravée. Malgré la présence des représentants de l'ONU, des informations concordantes font état de

l'arrestation de 200 Sahraouis en janvier dernier. Certes, le gouvernement marocain a libéré quelques dizaines de disparus sahraouis. Rentrés à El Aioun, ils sont réduits au silence et surveillés de près par les autorités marocaines pour empêcher tout contact avec l'extérieur.

Beaucoup plus grave, le gouvernement marocain refuse toute information sur le sort des 750 disparus non libérés.

Que sont-ils devenus ?

- Sont-ils vivants ? Quelles charges retient-on contre eux ?
- Pourquoi ne sont-ils pas jugés ?
- Pourquoi n'ont-ils pas droit à une défense ? A recevoir leurs familles, les organisations des droits de l'homme ?

Dans l'appel en faveur des disparus sahraouis que nous lancions en mars dernier, deux questions étaient évoquées. D'une part la libération de plusieurs "disparus", et d'autre part des informations préoccupantes concernant de nouvelles arrestations. L'AFAPREDESA (Association de Familles de Prisonniers et Disparus Sahraouis) nous a transmis là-dessus des informations :

"Le 22 Juin 91, sous la pression internationale, le Maroc a été contraint à libérer quelques uns parmi les 850 prisonniers et disparus qu'il détenait sans aucune forme de jugement à la prison secrète de Galaat Magouna. Les conditions effroyables que ces sahraouis ont vécu, à l'instar des détenus de Tazmamart, dépassent l'imagination. Ils ont été libérés sans jugement ni dédommagement. De plus, cette opération non juridique s'est opérée sans aucun contact préalable ni avec les familles des détenus ni avec les organisations humanitaires internationales chargées de leur dossier. En effet, les autorités marocaines n'ont déclaré ni leur nombre ni leur lieu de résidence actuel ni leur état de santé. Tout ce qu'elles ont fait, c'est de les libérer tout en les menaçant de représailles s'ils osent parler de leur calvaire. Ainsi, il leur est formellement interdit de contacter les étrangers et les organisations internationales sous peine d'emprisonnement et même de menace de mort. Ces anciens détenus sont dépourvus des droits les plus élémentaires de mouvement et d'expression."

Liste des victimes de la dernière campagne de répression marocaine au SAHARA OCCIDENTAL

Les autorités marocaines ont procédé ouvertement, malgré la présence de la MINURSO (Mission des Nations-Unies pour le Référendum au Sahara Occidental) dans les territoires occupés, à l'étranglement à huis clos de la population sahraouie, en déclenchant depuis le début de janvier une sévère campagne de répression.

Plus de 200 personnes, pour la plupart de jeunes, ont été victimes de ces campagnes d'arrestations arbitraires (ci-après liste de quelques victimes) et ce au moment où, selon le calendrier de l'ONU, l'on devrait être en pleine opération référendaire.

MOHAMED MOH. NAYEM
ENDOUR SIDI MOH.MOH. FA DEL
SALAMA MOH. EL KHAL
LIMAM SIDI MUSTAPHA SAID
BATTAH SOUIDI EL MAKR
EL ATTAR ABDELMALEK
NAFAA ABADALA SAILI
ROUJIL KHATARI
KAZIZA AHMED
YAYA RGUIBI
KAZIZA ABDELFAH
MUELIMNIN EL GAUTH
HAMMA HMETOU
HMEIMED HAMDAD
AMINETU ABBA ALI
LEMRAKET OMAR
EL LAABA BRAHIM
EL ALAOUI HASSANA
ZEIDAN AHMED
MARIEM NAUCHA
ESSEIDA KAZIZA
MOUSSA MENI

MOUISSA EL MAGFRI
ROUJIL TOUFIK
EL IDRISSEI LEHBBIB
BARKA MOHAMED
HAMIYA HAMD
OMAR EL KHALIL MAYARA
SIDI MOH. MOH. FADEL BAYA
ESSALHI ABDESALAM
OULD YAHDIH OULD CHIAA
MOHAMED OULD DAHA OULD BARRAK
ABN EL HASSAN MOHAMED LAG-DAF
EL IDRISSEI HASSANA
BOULEHYA ALI
BOUDDA BACHIR OULD HAMOUDA
SELMANI MOHAMED NASSER
OULD BARKA
MOUICH MOH. AHMED OULD AB-DELLAHI
ZOUIN EL BACHIR LABBAT MUSTAPHA
LABRASSE MOHAMMED SALEM

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX
POUR QUE TRIOMPHE AU
SAHARA OCCIDENTAL,
LA JUSTICE ET LE DROIT

POUR QUE LES PRISONNIERS
ET DISPARUS SAHRAOIS NE
SOIENT PAS OUBLIES

MAIRIE
DE LOON-PLAGE

NOM
Prénom
Adresse

B.P. 77

59279 LOON-PLAGE

Cette carte s'est envolée avec des centaines de ballons.

RÉPRESSION MAROCAINE

Quatre jeunes Sahraouis ont réussi à quitter les zones du SAHARA Occidental pour rejoindre les camps de réfugiés. Ils ont tenu une conférence de presse à MADRID le 22 mai et attiré l'attention sur l'ignorance dans laquelle est maintenue la population du SAHARA Occidental sur le processus référendaire. En ce qui concerne les camps créés par le Maroc un des jeunes a souligné que des mandats spéciaux étaient nécessaires pour quitter ces camps.

En ce qui concerne les mesures de répression à l'égard de la population sahraouie ils ont indiqué que les zones proches des frontières avec l'Espagne et l'Algérie sont interdites aux Sahraouis (qui portent les lettres SH dans leur carte d'identité). Des dizaines de jeunes ont été arrêtés pour avoir porté des drapeaux sahraouis ou distribué des tracts pro-indépendantistes ; tous auraient été torturés, certains seulement ont été libérés par la suite. Un des jeunes a souligné les difficultés à créer une coordination entre les saharouis à l'intérieur du Maroc, à cause de la police qui a infiltré un grand nombre de personnes dans le réseau.

Le représentant du Front Polisario en Espagne a indiqué que 150 jeunes avaient regagné l'organisation sahraouie en 1991.

REUNION AUX ULIS Janvier 1992

La réunion aux Ulis à l'initiative de M. Loridant, sénateur-maire et des cinq maires des villes jumelées avec des communes sahraouies, que nous annonçons dans le Sahara Info de Janvier a été très fructueuse.

Des élus tant locaux que parlementaires de différentes sensibilités ont décidé de s'adresser solennellement aux élus français, au ministère des Affaires Etrangères, au Secrétaire général de l'ONU, afin de les engager à peser de tout leur poids au Sahara Occidental et pour le respect de l'indivisibilité du droit.

Un appel a été publié dans "Le Monde", (texte ci-contre) qui a recueilli plus de 150 signatures, transmises à M. Roland Dumas et à M. Boutros-Ghali. La réponse du ministre des Affaires Etrangères au sénateur Loridant est malheureusement très identique à la récente position française prise en décembre dernier au moment du vote de la nouvelle résolution de M. Perez de Cuellar. Cette position même formulée en termes très diplomatiques et avec toutes les assurances d'usage, donne la possibilité au Maroc d'imposer son point de vue pour l'élargissement des listes électorales. A noter que la France participe à la MINURSO avec 30 observateurs militaires sur le terrain. Les inquiétudes des élus réunis aux Ulis, puis au Mans, restent légitimes. Une constante vigilance s'impose et d'autres initiatives doivent être prises pour qu'en France s'exprime un réel mouvement en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

APPEL AUX ÉLUS

Les élus locaux et parlementaires réunis le 18 janvier 1992 aux Ulis, à l'invitation de Monsieur LORIDANT, sénateur-maire, et des cinq maires des villes françaises jumelées à des communes sahraouies, ont examiné avec inquiétude les retards et les grandes difficultés constatés dans l'application du Plan de paix des Nations unies devant régler le vieux conflit de décolonisation du Sahara occidental.

En effet, ce plan approuvé à l'unanimité par le Conseil de Sécurité en avril dernier ne semble pouvoir s'appliquer aujourd'hui, les autorités marocaines tentant à coups de mauvais arguments de brouiller les critères d'identification du corps électoral et ainsi de transformer un référendum libre et régulier voulu par la communauté internationale en un plébiscite pour le rattachement du Sahara occidental au Maroc.

Peut-on laisser le Maroc continuer d'exercer ses multiples pressions et provocations pour bloquer toute application du droit et braver un peuple de la possibilité de choisir librement son destin ?

Le droit n'est-il pas indivisible ?

A partir de quand le silence ne devient-il pas complicité ?

Les élus locaux et parlementaires réunis aux Ulis s'élèvent solennellement contre ces tentatives de falsification d'un plan accepté en 1988 par les deux parties, Maroc et Polisario, et sont résolus à tout mettre en œuvre pour s'opposer à toute violation du droit et prévenir toute nouvelle injustice à l'égard d'un peuple en guerre depuis 17 ans et qui n'aspire qu'à la paix et au respect de son droit, dénoncent la répression actuelle dans les territoires occupés par le Maroc.

En conséquence, l'assemblée des élus réunis aux Ulis le 18 janvier 1992 propose aux élus locaux et aux parlementaires l'adresse suivante :

* Nous demandons au Conseil de sécurité de l'ONU l'application immédiate et complète de sa résolution 690 qui place notamment l'organisation et le contrôle du référendum sous sa seule souveraineté.

* Nous demandons au Ministère des Affaires Étrangères de faire en sorte que la France intervienne fermement au sein du Conseil de Sécurité pour que celui-ci se donne les moyens de faire en œuvre immédiatement et complètement sa résolution 690.

* L'assemblée des élus réunis aux Ulis le 18 janvier 1992 propose aux communes de France de coordonner leur solidarité active en participant aux initiatives qui sont à même d'associer la population française à des opérations d'envergure en faveur des Sahraouis.

La proposition de Cuges-les-Pins d'organiser une caravane, reprise par notre assemblée, en est un exemple. Prenez contact avec la commune de Cuges et Solidarité sans Frontière, Mairie de Cuges-les-Pins, 13780 CUGES-LES-PINS.

François AUTAIN
Joël BATTEUX
Michel BRETIGNOL
Michel CASTEL
Jean-Claude DELALONDE
André DUROMEA
Jean-Loup ENGLANDER
Jacques FLOCH
Jean-Pierre FOURRÉ
Robert JARRY
Paul LORIDANT
Marc LUCAS
Lucienne MARTIN
Hélène MIGNON
Jean-Claude MOLINA
Robert MONTDARGENT
Charles PISTRE
Jean TARDITO
Nicole TOUQUOY-MORICHAUD
Robert VIZET

sénateur-maire de Bouguenais
maire de Saint-Nazaire
conseiller régional Ile-de-France
maire d'Albi
maire de Loon-Plage
député-maire du Havre
maire de Saint-Michel/Orge
député-maire de Recz
député de Seine-et-Marne
maire du Mans
sénateur-maire des Ulis
maire de Yerres
maire d'Auriol
député-maire de Muret
maire de Cuges-les-Pins
député-maire d'Argenteuil
député du Tarn
député-maire d'Aubagne
conseiller régional Ile-de-France
sénateur de l'Essonne.

Appel des Ulis
publié dans

Pour tout contact : Association des Amis de la RASD - BP 244, 75227 Paris Cedex 05. Le Monde



Juillet 1992 : Mr le Maire de Saint-Médard en Jalles qui accueillait cette année dans sa ville 10 petits Sahraouis, reçoit avec ses collègues les dattes et le lait de la paix et de l'amitié.

- 19 Janvier 1992 : réunion aux Ulis, un appel aux élus est lancé.

- 1er Mars 1992 : rassemblement du Trocadéro en faveur des disparus sahraouis et pour les droits de l'homme.

- 9 Mars 1992 : projection au Palais de Tokyo du film "Goulili, dis-moi ma soeur".



LE FILM

'GOULILI, DIS-MOI MA SOEUR'

ISKRA Films,

avec le concours de la Mission pour l'Aménagement du Palais de Tokyo, a le plaisir de vous inviter à la présentation du film.

GOULILI **قولي لي**
dis-moi ma soeur

FEMMES DU SAHARA OCCIDENTAL

Le lundi 9 mars 1992 à 20 h

au Palais de Tokyo - salle Jean Epstein -
13, avenue du Président Wilson - Paris 16^e. (M^o Iéna ou Alma).
Des rafraichissements seront servis après la projection.

* Version française sous titrée

* Film 16 mm + / - 12 000 FF
A partir de 5 copies : réduction de 15 %

* Vidéo VHS 200 à 250 FF
Réduction progressive
Vers 50 copies : 80 à 100 FF

Ces prix ne sont valables
que pour les comités.

- 5-6-7 Juin 1992 : Participation de notre association au forum CCFD du Bourget "Terre d'Avenir".

L'expo "15 ans de la RASD" a permis à tous ceux et celles qui se sont arrêtés à notre stand de s'informer au plus près de la situation au Sahara Occidental. Le stand a été tout particulièrement animé le samedi et le dimanche par les stagiaires du Mans, Fallah et Zohra et de Rezé, Majhonba, Emma et Narkh.

- 19 Juin 1992 : Réunion-débat à Rezé à l'occasion du stage de formation des personnels de santé sahraouis en présence de B. Sayed représentant en France du Front Polisario. Assistance nombreuse et réunion passionnante. Vernissage de l'expo "La RASD 15 ans".

- 23 Juin 1992 : Réunion-débat à CAHORS.

Dans le cadre de la campagne de solidarité lancée par le comité-relai France-Libertés du Lot et l'association Ecole Tiers Monde pour recueillir cartables et fournitures scolaires dans ce département, une soirée était organisée à Cahors, le 23 Juin. La projection du film vidéo "Goulili dis-moi ma soeur" a été suivie d'un dialogue avec les deux sahraouis en stage pour trois mois à l'hôpital d'Albi et avec Anne Deville de l'AA.RASD. Les cadurcins ont pu ainsi recueillir des informations, notamment sur le rôle de la femme dans la société sahraouie, l'organisation de la vie dans les campements et la détermination de la population à exprimer sa volonté d'indépendance.

- 27 Juin 1992 : Vernissage de l'expo "La RASD 15 ans" et réception à la maison de la culture d'Albi en présence de M. Castel, maire, de M. B. Sayed, de Régine Villemont, secrétaire générale de l'AA.RASD, de Claudette Nouailac, présidente du comité tarnais, de très nombreux amis albigeois, du comité et des milieux médicaux chargés de la formation des stagiaires.

La réception était donnée en l'honneur des deux stagiaires Oumlekout et Raïs. Tous deux gestionnaires de santé en stage d'administration à l'hôpital d'Albi.



- 19-20 Mars 1992 : Senia Ahmed, présidente de l'Union des Femmes Sahraouies est invitée au colloque "Femmes, pouvoirs", organisé par le centre culturel de l'Albigeois

Centre culturel de l'Albigeois
Scène Nationale
Direction : Jean Viala
Place de l'Amitié
BP 49 - 81002 ALBI CEDEX
Tél: 63.54.11.11 Fax : 63.54.46.47

"Senia Ahmed, présidente de l'Union des Femmes Sahraouies est venue porter témoignage des femmes de son pays au colloque "Femmes, pouvoirs". Ce propos était intéressant à plus d'un titre. Par l'ouverture du débat au plan international, par le courant de solidarité qui existe entre la ville d'Albi et le Sahara."

La Dépêche du Midi

D'autres rencontres avec Senia Ahmed :

- Mars-Avril 1992 à Paris avec les femmes des associations "Grain de Sel" et "Femmes créatrices", à Paris, au Mans, à Hérouville St Clair, invitée par le comité relais France-Libertés du Calvados et M. Geindre maire.

- 22 Mai 1992 : Le Président de la RASD au PLM St Jacques, à l'initiative de l'Association des Amis de la RASD.

- 22 Mai 1992 : Réunion débat "Le Sahara Occidental, qu'en est-il du référendum", organisée par l'Association de l'Essonne "Monde Solidaire", en présence de M. Faure, directeur de cabinet du sénateur-maire M. Loridant.

Pour tout contact "Monde Solidaire" s'adresser :
36 avenue de la Mare Tambour 91360 VILLEMORIS / ORGE

- 23-24 Mai 1992 : Le Mans, colloque Le Plan de Paix en présence du Président de la RASD, M. Mohamed Abdelaziz.

- **Février 1992** : Délégation du comité havrais de soutien au peuple sahraoui pour remettre aux autorités de la daïra de la Guerra le camion-citerne acheté grâce à la participation des havrais.

"L'eau ne manque pas, explique le maire de La Guerra, le problème étant le transport. Quand il fait très chaud les camions n'arrivent pas à faire assez de voyages, et dans chaque quartier ont est obligé de rationner la distribution à 10 litres par habitant et par jour. Et avec ça, on doit faire les repas, la vaisselle, la lessive, la toilette."

Pour mieux connaître le comité de soutien au peuple sahraoui havrais :

C'est un comité constitué d'une quinzaine de relais havrais, d'associations humanitaires qui a vu le jour en 1990 autour du projet d'achat du camion-citerne. La ville du Havre qui accueille tous les étés depuis cinq ans des enfants sahraouis, est elle aussi membre de ce comité.

Trois membres de celui-ci faisaient partie de la délégation, accompagnés par l'adjointe au maire chargée de l'enfance et de la jeunesse, et par un médecin membre de l'organisation Médecins du Monde

(Extraits Magazine Cité Le Havre)

- **Mars-Avril 1992 :**

Formation dans les campements assurée par deux formatrices de l'IUFM du Mans, Mesdames A.Carré et R.Tournat à Dakhla pendant deux semaines ; une formatrice Francas, A.M. Lustière, de Loire-Atlantique à Aousert pendant deux semaines, en co-animation avec A. Johnson de Caritas-Algérie.

Formations en France

- **courtes (3 mois) :** formation santé à Rezé : 3 stagiaires, à Albi : 2 stagiaires.

- **longues :** formation institutrice de maternelle au Mans : 2 stagiaires.

- **Mars 1992 : Délégation Rezé solidarité sahraouie**

Composée de 4 personnes - une infirmière, un médecin, un animateur santé, un enseignant, la délégation s'est donnée comme objectifs une bonne connaissance de la situation sanitaire dans les campements sahraouis et la mise en forme d'un projet de formation de personnel de santé. Ce voyage s'inscrit par ailleurs dans une histoire de 10 années :

"c'est en 1982 que l'office municipal des Loisirs d'Enfants de la ville de Rezé accueillait pour la première fois un groupe d'enfants sahraouis à la demande de l'AARASD. C'est dans cet esprit et sur proposition du maire de Rezé que se développent les relations entre la population de Rezé et le Peuple Sahraoui !

- envoi d'une aide alimentaire avec plusieurs villes dont St Nazaire
- participation au financement "un camion bus pour les enfants sahraouis"
- mission exploratrice santé en mai 1991, dirigée par Mme Charpentier, maire-adjoint de Rezé, associée à une mission santé albigeoise
- mars 92, délégation et signature d'un protocole pour la formation."

Rapport coopération sanitaire
Rezé - Solidarité Sahraouie Extraits Mai 1992

- **Mars 1992** : Deuxième séminaire consacré aux problèmes de la petite enfance et à la formation des personnels de puériculture et de jardins d'enfants. A ce séminaire qui s'est tenu à l'Ecole des Femmes du 27 Février, participaient les ONG concernées, COSPE (Italie), Caritas (Algérie), ERM (France) et une formatrice de l'IUFM du Mans. Les travaux ont été passionnants et fructueux et ont témoigné du chemin parcouru par les enseignantes sahraouies depuis deux ans. A signaler qu'une brochure sera éditée qui publiera les travaux de ce deuxième séminaire.

- **Mars 1992** : Délégation conduite par Martine de Froberville (voir rencontre).

- **Mai 1992** : Délégation de l'Association "grain de sel" conduite par Anne Deville (secrétaire générale adjointe de l'AA. RASD)

Revue "Grain de sel" Extraits Juin-Juillet 1992

"...Et chez les sahraouies. Invitées par la Présidente de l'Association des Femmes Sahraouies, Claude et Martine ont séjourné dans les campements de réfugiés au Sud de l'Algérie. Hommes, femmes et enfants attendent le référendum dont ils espèrent une issue favorable : la reconnaissance d'un Etat sahraoui. Aidés par les ONG, différents pays et la CEE, les sahraouis ont créé des crèches, des écoles d'enseignement primaire et secondaire. Les adolescents - quelques uns - poursuivent ensuite leurs études à l'étranger. Dans le "Village des Femmes", le temps est consacré à la formation (puéricultrices, infirmières, métiers manuels comme la confection de tapis) et aux enfants. Les hommes sont sur le front.

Anne Deville représentait la France
aux rencontres du Steering Group de Tindouf le 30 Mai 1992

- **Mai 1992** : Un camion avec beaucoup de matériel rassemblé à Argenteuil par de nombreuses associations locales autour de l'AFASPA et du comité de jumelage a été acheminé vers Hagounia, commune sahraouie jumelée avec Argenteuil.

En préparation :

- **Mission FORMATION**
"MEDECINS du MONDE"
pour octobre prochain.

- Caravane coordonnée par la
"FONDATION FRANCE-LIBERTES"
et
"SOLIDARITE sans FRONTIERE",
section de Cuges-les-Pins.

Ibrahim, Selma, Makouka, Fallah, Zohra sont médecins, infirmier ou institutrices. A l'initiative des villes du Mans et de Rezé, ces jeunes gens vont perfectionner leur formation initiale en France pour plusieurs mois. Lors de leur présence très remarquée aux rencontres "Terre d'avenir, Forum International du développement" organisées par le CCFD au Bourget, le 5, 6 et 7 juin dernier, ils ont bien voulu nous parler de leur métier, de leur vie dans les camps mais aussi de leurs espoirs. Laissons leur la parole.

**Nemma Selma,
médecin :**

**"On a la force
de continuer..."**

Je suis médecin à l'hôpital régional d'El Aousserd. Le travail est difficile car nous avons peu de médicaments, peu de moyens diagnostic, pas de laboratoires. On se débrouille vraiment avec les moyens du bord alors que les pathologies sont nombreuses : problèmes respiratoires, de digestion, diarrhée, malnutrition... A l'hôpital de Nantes, mon travail est passionnant. J'apprends comment fonctionnent les échographies, les radiographies... C'est très important. Dans les camps, c'est vrai, nous n'avons pas toutes ces machines, mais mon savoir, ma formation, je pourrais les mettre en pratique à l'indépendance. Je suis optimiste, le problème est maintenant de savoir quand le référendum aura lieu. Mais on a la force de continuer. On s'est battu 16 ans, on peut encore continuer...

*Zohra
dans une école
maternelle.*



**Fallah,
institutrice 24 ans :**

"Il est en retard..."

Je suis des cours théoriques et des travaux pratiques à l'IUFM du Mans. De retour dans les camps, je pourrais enseigner aux enfants. Transmettre des connaissances, c'est un beau métier et j'aimerais continuer à l'exercer lorsque nous rentrerons chez nous. En janvier dernier, nous avons pensé très fort que le référendum allait avoir lieu, enfin... Alors, je suis retournée dans les camps pour aller voter car je suis inscrite sur les listes électorales... Il y avait une grande joie dans les wilayas, c'était la fête tout le temps, les gens ne dormaient plus. Ma mère et nos voisines avaient préparé toutes leurs affaires dans de grandes malles, prêtes à partir. Et puis un matin ma mère m'a dit ... "Il est en retard...". Je me suis dit : "c'est pas vrai, c'est pas possible, c'est une intox du Maroc". De la déception ? C'était bien plus que de la déception. J'avais deux frères, je les aimais beaucoup, ils sont morts à la guerre... J'ai perdu ceux que j'aimais le plus au monde, et je ne les retrouverais jamais. Plus jamais. Aujourd'hui, recommencer à me battre, cela ne me fait pas peur. Soit on retournera chez nous, indépendants, soit on restera ici dans les camps à continuer la lutte.

**Narkh Mohamed Ibrahim,
Infirmier :**

**"l'indépendance c'est
mon âme..."**

Mon plus grand désir était de travailler dans les professions de santé pour aider les gens, les malades, les faibles. Dans les camps, quand on parvient à guérir quelqu'un, on est content, c'est merveilleux. Mais parfois, un enfant meurt dans tes bras et tu sais que tu n'as rien pour le soigner. Dans ces moments là, c'est terrible... A l'hôpital de Nantes, je travaille sur du matériel très sophistiqué avec une technique de haut niveau. Dans les wilayas, on a rien de tout ça : peu d'instruments, peu de médicaments. Les connaissances acquises sont donc parfois difficiles à transposer. Mais ce qui est très important dans une formation, c'est aussi d'assimiler un savoir-faire utilisable par la suite concrètement dans les camps. Comprendre que même si on a pas de médicaments pour les malades, diabétiques par exemple, on peut au moins leur apprendre à mieux s'alimenter.

En France, les gens sont sympas et compréhensifs avec nous mais, s'ils connaissent bien le Maroc et l'Algérie d'un point de vue touristique, ils ignorent tout du Sahara et de notre combat. La France a pourtant un grand rôle à jouer dans ce conflit. Le référendum n'aura jamais lieu si l'ONU, la CEE et les gouvernements n'envisagent pas d'actes concrets : pressions sur le roi ou pourquoi pas un embargo comme celui qui a été voté contre la Yougoslavie... L'indépendance, l'intégrité du territoire, ce sont des idées qui font partie de mon âme. On ne veut pas rester des réfugiés.

Dans notre prochain numéro :

**DOSSIER
FORMATION**

Sahara Info consacrera son prochain numéro à une présentation détaillée et un premier bilan des actions de formation engagées depuis 1990.

A noter :

**EN PROJET
et en début de
REALISATION**

. 3 films pédagogiques vidéo de 30 mm réalisés par l'association Média Ecole et les stagiaires en formation longue au Mans, Fala Seini et Zohra Mohamed Ali.

. 1 fichier pédagogique bilingue qui associe Francas, IUFM du Mans et d'autres associations enfance de Tunisie et d'Algérie.

Un texte important a été voté à l'Assemblée Générale des FRANCAS :



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
6-7-8 juin 1992

BOURG EN BRESSE
(01)

MOTION PRESENTÉE PAR L'AD LOIRE ATLANTIQUE CONCERNANT LA SITUATION DES ENFANTS SAHRAOIS

Des oeuvres locales Francas et certaines Associations Départementales participent depuis plusieurs années à l'accueil d'enfants de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

De même en collaboration avec d'autres ONG, les Francas sont engagés dans des actions de formation en France et dans les camps de réfugiés.

Depuis 1990, l'ONU est à l'initiative d'un processus d'autodétermination ainsi que d'un plan de paix pour le Sahara occidental.

La situation aujourd'hui apparaît comme bloquée. Ceci est particulièrement préjudiciable pour les enfants qui vivent depuis de nombreuses années dans une situation de grande précarité.

C'est pourquoi l'Assemblée Générale nationale des Francas, réunie les 6, 7 et 8 juin 1992 à Bourg en Bresse, demande aux différentes autorités concernées de mettre en application sans retard les différentes décisions prises par l'ONU en garantissant notamment le bon déroulement démocratique du référendum, en rejetant toutes les pressions d'où qu'elles viennent dans le respect de neutralité et d'indépendance de ces institutions.

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire Général

Georges FRIEDRICH

ADHÉSION 92

**Renouvelez votre adhésion à l'Association des Amis de la RASD
Devenez un ami de la RASD.**

Nom : Prénom : Profession :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Cotisation et abonnement à Sahara : 100 F.
Cotisation de soutien : 200 F. Membre donateur : 500 F.

*Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD (CCP 19 303 94 K PARIS - BP 244 75227 PARIS CEDEX 05).
Ou si vous le préférez à votre comité local s'il en existe un dans votre région. Pour le savoir n'hésitez pas à nous contacter.*

NOUVELLES du SAHARA

27/05/1992 : Visite du Président Abdelaziz en Irlande. Il est reçu par le Premier Ministre irlandais.

3/06/1992 : Rapport de M. Boutros Ghali sur le Sahara Occidental.

9/06/1992 : Le Roi Hassan II a annoncé la création d'une "Commission centrale" chargée de préparer et de superviser les prochaines élections.

11-17/06/1992 : Une première phase de pourparlers indirects s'est déroulée à Genève et dans la région par l'entremise de M. Yakoub Khan. Les Sahraouis sont prêts à négocier y compris sur la question cruciale du corps électoral. Le Maroc refuse de discuter exigeant l'application des directives de Perez de Cuellar.

18/06/1992 : Prise de position du "committee on appropriations" du Congrès américain.

20/06/1992 : M. Driss Basri, Ministre de l'Intérieur marocain a déclaré que les élections législatives devraient être organisées à partir du mois de Septembre y compris au Sahara Occidental.

23/06/1992 : M. Béchir Moustapha Sayed, à la suite des "intentions électorales marocaines" a déclaré à RFI : "la décision du roi d'étendre le processus électoral au Sahara Occidental est une provocation, un casus belli. Le jour où le premier bulletin de vote sera rempli au Sahara Occidental, dans le cadre

d'une mascarade électorale du pouvoir marocain, nous reprendrons les hostilités. Si le roi contraignait les Sahraouis à s'inscrire sur les nouvelles listes électorales, cela accrédi-terait l'idée que marocains et Sahraouis sont une même nation, ce serait donc une annexion de facto. Le référendum n'aurait plus de raison d'être, puisque les Sahraouis se seraient prononcés, en affirmant être marocains !

22/06/1992 au 2/07/92 : Pourparlers indirects à New-York conduits par M. Yakoub Khan.

11/08/1992: Le chef de la mission de la RASD à Alger a rejoint le Maroc. Il a été expulsé du Front Polisario pour haute trahison sur décision du secrétaire général. Sa désertion intervient au moment où "il était appelé à rendre compte des fautes graves qu'il a commises au cours de sa mission, notamment des contacts secrets avec des officiels marocains". Selon d'autres sources une commission d'enquête mise en place récemment l'accuse de malversations.

15/08/1992 : L'armée marocaine a entrepris depuis plusieurs jours des travaux d'amélioration du mur de défense et procédé à des exercices de tirs le 14 Août (RASD, ministère de l'information).

21/08/1992 : Le Secrétaire Général de l'ONU constate que la situation n'a pas évolué depuis son dernier rapport du 31.05.92. Il donnait alors trois mois aux deux

parties pour trouver une issue en les menaçant d'envisager d'autres solutions. Il propose au Conseil de Sécurité d'accorder encore "quelques semaines" aux deux protagonistes pour parvenir à des "progrès réels et concrets", faute de quoi "mes efforts auront échoué". Le prochain (et dernier ?) délai est fixé à fin septembre. Les pourparlers indirects reprendront la semaine prochaine à New-York.

En ce qui concerne le référendum sur la révision de la constitution et les élections marocaines M. Boutros Ghali écrit qu' "il aurait été préférable que le Maroc remette à une date ultérieure ses plans". Il ajoute qu' "à la lumière des assurances qui m'ont été données par le roi, y compris la réaffirmation de l'engagement du Maroc de respecter les résultats du référendum d'autodétermination, je n'ai pas l'intention d'insister sur ce point" (agences).

21/08/1992 : Réuni en session ordinaire, le Conseil National Sahraoui, organe consultatif de la République sahraouie, a nommé Mohamed M'Barek Rahal comme président en remplacement de Mohamed Lamine ould Achmed, nouveau chef de la Mission de la RASD à Alger. Rahal occupait la fonction de ministre du développement économique dans le dernier gouvernement sahraoui, formé le 5/07/91 (RASD, ministère de l'information).

BREVES

TINDOUF : importante réunion du Steering group à Tindouf les 29 et 30 Mai. Forte présence espagnole. La prochaine conférence européenne se tiendra les 13, 14 Novembre à Vienne.

ESPAGNE : A partir de Madrid, un avion avec à son bord près de 200 personnalités, artistes, journalistes, hommes politiques espagnols et européens a tenté d'atterrir à El Aioun pour forcer le blocus et le mur de silence dont le Maroc entoure le Sahara occupé et manifester leur soutien au plan de paix de l'ONU au Sahara Occidental.

Actualités Européennes

Le refus marocain de laisser atterrir l'avion est une nouvelle manifestation de la volonté marocaine de rendre impraticable l'application du plan de paix.

Le 27 Juin, à BRUXELLES, LONDRES, GENEVE, PARIS etc... les associations et comités de soutien ont déposé une lettre auprès des ambassades marocaines de leurs pays respectifs pour exiger l'application du plan de paix de l'ONU et la tenue d'un référendum libre et régulier.

Qui est derrière Sahara Info

Présidence de l'Association

M. Barbier
C. Bontemps
D. Cadin
C. Pistre
J. Rouxin
R. Vizet

Président : F. Jacob

Secrétaire générale: R. Villemont

Comité de Rédaction :

R. Villemont
P. Riché
A. Deville
C. Pilette
B. Marais